

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2021**

Sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry PRIEUR, Mme Nathalie SUPPLY, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Marie ARNOULT, M. José BONY, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PEGEOT, Mme Josette GUERLAIS, Mme Marie-France HUREAU, M. Sylvain GILLET, Mme Mélanie THOMAS, M. Guillaume HELLOCO, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Denis CHARBONNIER, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Elisabeth JOURDAIN, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET , M. Fabien ROZWADOWSKI.

Absents Excusés : M. Marc LÉONARD a donné pouvoir à M. Thierry PRIEUR, Mme Sylvie LADRANGE a donné pouvoir à Mme Marie ARNOULT, Mme Brigitte DEBRINCAT a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Alain OFFROY a donné pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET, M. Rémi LEVEAU a donné pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON a donné pouvoir à Mme Myriam SANTACANA.

Secrétaire de Séance : Monsieur Sylvain GILLET.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, le 03 mars 2021, s'est assemblé à l'Ensemble Sportif Claude Ménard, rue du Clos des Gardes, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, nous allons commencer. Je vais nommer un secrétaire de séance. Est-ce que Monsieur Sylvain GILLET qui est devant moi va être d'accord ? Bien sûr.

Je vais vous donner la liste des pouvoirs. Monsieur Alain OFFROY - pour qui nous avons une pensée toute particulière pour les moments qu'il vit puisqu'il vient de perdre un de ses très très proches - a donné pouvoir à Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Marc LEONARD à Thierry PRIEUR, Madame Sylvie LADRANGE à Marie ARNOULT, Madame Brigitte DEBRINCAT à moi-même, Monsieur Guillaume HELLOCO jusqu'à son arrivée à Monsieur José BONY, Madame Isabelle GAUDRON a donné pouvoir à Myriam SANTACANA, Monsieur Rémi LEVEAU à Evelyne LAUNAY. Voilà pour les pouvoirs.

L'ordre du jour n'appelle pas de remarques ? S'il n'appelle pas de remarques, nous allons commencer.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire donne lecture du rapport :

Dans le cadre de la campagne vaccinale contre la COVID-19, la Ville d'Amboise a proposé à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire d'accueillir un centre de vaccination afin de permettre de participer au déploiement de cette campagne nationale.

Dès le 18 janvier dernier, la Ville d'Amboise a tout mis en œuvre pour ouvrir, dans la salle des fêtes Francis Poulenc, un des cinq premiers centres de vaccination en Indre-et-Loire.

Compte tenu de la volonté de la CPTS de ne pas assurer la coordination du centre de vaccination, Monsieur le Maire est légalement le coordonnateur de celui-ci assisté pour ce faire par :

- ♦ Un référent technique, chef du centre du SDIS d'Amboise, mis à disposition par le SDIS pour assurer cette mission ;
- ♦ De deux infirmières libérales, coordinatrices des plannings des professionnels de santé, de la gestion des rendez-vous, des commandes de vaccins et veillant au bon déroulement du centre sur le plan médical ;
- ♦ Des services de la ville pour la coordination des plannings des agents d'accueil et d'entretien.

Dans ce cadre, l'UC-IRSA a été sollicitée pour accompagner le centre de vaccination d'Amboise et a accepté de mettre à disposition du personnel soignant, médecins et infirmiers.

Afin de permettre notamment à l'UC-IRSA de pouvoir être rémunéré par l'Etat ou l'ARS, il convient de valider le projet de convention joint en annexe indiquant notamment les engagements réciproques des deux parties.

La commission affaires générales et ressources humaines a été consultée par voie dématérialisée sur ce projet.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Centre de vaccination – Convention entre la Ville d'Amboise et l'UC-IRSA

Dans le cadre de la campagne vaccinale contre la COVID-19, la Ville d'Amboise a proposé à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire d'accueillir un centre de vaccination afin de permettre de participer au déploiement de cette campagne nationale.

Dès le 18 janvier dernier, la Ville d'Amboise a tout mis en œuvre pour ouvrir, dans la salle des fêtes Francis Poulenc, un des cinq premiers centres de vaccination en Indre-et-Loire.

Compte tenu de la volonté de la CPTS de ne pas assurer la coordination du centre de vaccination, Monsieur le Maire est légalement le coordonnateur de celui-ci assisté pour ce faire par :

- ♦ Un référent technique, chef du centre du SDIS d'Amboise, mis à disposition par le SDIS pour assurer cette mission ;

- De deux infirmières libérales, coordinatrices des plannings des professionnels de santé, de la gestion des rendez-vous, des commandes de vaccins et veillant au bon déroulement du centre sur le plan médical ;
- Des services de la ville pour la coordination des plannings des agents d'accueil et d'entretien.

Dans ce cadre, l'UC-IRSA a été sollicitée pour accompagner le centre de vaccination d'Amboise et a accepté de mettre à disposition du personnel soignant, médecins et infirmiers.

Afin de permettre notamment à l'UC-IRSA de pouvoir être rémunéré par l'Etat ou l'ARS, il convient de valider le projet de convention joint en annexe indiquant notamment les engagements réciproques des deux parties.

La commission affaires générales et ressources humaines a été consultée par voie dématérialisée sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De valider la convention annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Sur ce point, je vais donc vous donner quelques éléments supplémentaires qui sont d'ordre d'informations générales.

Déjà, je tiens à remercier mes collègues des communautés de communes qui ont mis des personnels et qui mettent toujours des personnels à disposition pour faire l'accueil et l'accompagnement des personnes vaccinées.

Nous sommes toujours à 400 doses par semaine. La montée en puissance commencera à partir du mois d'avril.

Je ne vous cache pas une certaine colère de ma part, puisque je me suis mis très en colère cet après-midi, sur la situation du centre d'Amboise, mais qui n'est pas unique en France.

Nos infirmières et coordinatrices ne sont toujours pas rémunérées à ce jour. La CPTS, n'ayant pas voulu faire la coordination du centre, nous sommes toujours dans la non rémunération de ces deux agents, de ces deux personnels de santé. Je trouve d'autant plus scandaleux que ces deux personnels de santé ne soient pas rémunérés qu'elles ont, habituellement, une activité libérale qu'elles ont suspendus pour faire la coordination du centre. C'est-à-dire qu'elles sont deux et que chacune, une semaine, fait la coordination du centre.

Je suis d'autant plus surpris que quand les CPTS couvrent la coordination des centres, la rémunération est presque fixée. Même si d'après les dernières nouvelles, les négociations avec l'Etat n'ont pas abouti.

Mais si on considère que deux coordinatrices, qui ne sont pas d'une CPTS, seraient rémunérées moins cher que ceux d'une CPTS, je trouve cela scandaleux. Je ne vous cache pas mon agacement, et si la situation à la fin du mois de mars n'était pas solutionnée, je prendrai sans doute des mesures plus radicales. Voilà, je vous le dis très clairement.

Je trouve que quand, dans une période comme celle-ci, où on pousse toutes les personnes à aller se faire vacciner parfois dans des conditions assez inconfortables. Puisque nous ne sommes pas les gestionnaires de DOCTOLIB. On ouvre simplement des créneaux mais c'est pas nous qui fixons les personnes qui ont le droit de s'inscrire ou pas le droit de s'inscrire. Et d'ailleurs, un certain nombre d'amboisiens ne comprennent pas qu'ils ne sont pas prioritaires mais je rappelle que ce centre couvre les cantons de Bléré, Amboise, Château-Renault, Vouvray et Montlouis. Je trouve qu'à un moment donné de faire porter à la ville qui accepte d'ouvrir un centre de vaccination, de lui faire porter un certain nombre de responsabilités et de situations très inconfortables, je ne l'assumerai pas plus longtemps. J'estime que depuis le 18 janvier ces deux infirmières ont été d'une patience sans nom, elles ont répondu d'une façon remarquable à la mission qui leur a été confiée, il suffit d'aller consulter le registre qui a été installé dans le centre pour voir que tous les retours sont excellents et positifs. Voilà je tenais à vous donner cette information puisque c'est une information qui circule de plus en plus à la fois dans la presse et à la fois sur des réseaux sociaux. Je tiens à vous dire que je trouve ça assez insupportable. Et je pense que si la situation ne s'améliorait pas d'ici la fin du mois de mars, je vous consulterai bien sûr mais je pense qu'il faut prendre des mesures beaucoup plus dures. Donc merci d'avoir voté cette délibération.

DÉLIBÉRATION

Madame Jacqueline MOUSSET donne lecture de la délibération.

La Ville d'Amboise souhaite l'implantation d'une œuvre sous forme d'une tour, sur le giratoire du quartier du Bout des Ponts dans l'axe du pont d'Amboise.

A la demande des jeunes vigneronns d'Amboise, l'artiste, Jean-Michel OTHONIEL a pensé une œuvre qui évoque le vin, l'histoire d'Amboise par ses monuments historiques (Château Royal, chapelle Saint Hubert et Pagode de Chanteloup) et la navigation sur la Loire d'où son emplacement au Bout des Ponts.

L'œuvre sera implantée au centre du giratoire en lieu et place de l'actuel candélabre.

Sa hauteur totale sera de 14 mètres sans le socle. Le mât en acier de forme conique sera peint. Il sera équipé de plusieurs tubes ou cônes en acier peint ainsi que de ponts lumineux à partir de leds. Le clocheton sera lumineux par un éclairage intérieur led. Il sera composé de 8 colonnes de perles en inox soudées, dont certaines dorées à la feuille d'or, et d'une grille fonderie en aluminium anodisé. La couverture sera métallique et dorée à la feuille d'or.

Afin de réaliser ces travaux sur le domaine public, une demande de Déclaration Préalable doit être déposée signée de Monsieur le Maire.

DÉLIBÉRATION

OBJET : SERVICES TECHNIQUES - URBANISME

Déclaration préalable de travaux : Implantation de la Tour d'Or Blanc

La Ville d'Amboise souhaite l'implantation d'une œuvre sous forme d'une tour, sur le giratoire du quartier du Bout des Ponts dans l'axe du pont d'Amboise.

A la demande des jeunes vignerons d'Amboise, l'artiste, Jean-Michel OTHONIEL a pensé une œuvre qui évoque le vin, l'histoire d'Amboise par ses monuments historiques (Château Royal, chapelle Saint Hubert et Pagode de Chanteloup) et la navigation sur la Loire d'où son emplacement au Bout des Ponts.

L'œuvre sera implantée au centre du giratoire en lieu et place de l'actuel candélabre.

Sa hauteur totale sera de 14 mètres sans le socle. Le mât en acier de forme conique sera peint. Il sera équipé de plusieurs tubes ou cônes en acier peint ainsi que de ponts lumineux à partir de leds. Le clocheton sera lumineux par un éclairage intérieur led. Il sera composé de 8 colonnes de perles en inox soudées, dont certaines dorées à la feuille d'or, et d'une grille fonderie en aluminium anodisé. La couverture sera métallique et dorée à la feuille d'or.

Afin de réaliser ces travaux sur le domaine public, une demande de Déclaration Préalable doit être déposée signée de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de déclaration préalable pour les travaux sur le giratoire du Bout des Ponts.

POUR : 30

CONTRE : 3 (Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : Avant de prendre part au vote, je vais vous donner deux informations importantes. Sur l'implantation du rond-point, il y a eu une discussion avec l'artiste et les représentants de l'état qui n'a à aucun moment été rejetée par l'artiste. Ça c'est quelque chose qui est complètement faux mais que sur le plan technique, une autre implantation qui aurait été plus près de l'Eglise Notre Dame du Bout des Ponts n'était pas possible puisque nous étions sur les digues de la Loire et que les fondements des digues de la Loire ne permettaient pas l'implantation de l'œuvre. Donc, après discussion avec l'architecte des monuments historiques et l'artiste, l'idée de cette implantation sur ce lieu n'est pas, pour un certain nombre de personnes, la meilleure solution.

On fait changer, comme vous le voyez, la structuration du rond-point, qui n'était pas prévu comme celle-ci puisque c'était plusieurs niveaux avec une possibilité aux piétons d'aller jusqu'à l'œuvre. Pour sécuriser l'œuvre et pour éviter que les piétons traversent ce carrefour qui est quand même très passager, nous sommes passés à un système qui reprend plutôt les formes des perrons de la Loire.

Donc sur ce tableau, vous avez la dernière mouture de l'œuvre puisqu'il y a eu une rencontre il y a maintenant une semaine et demie avec Jean-Michel OTHONIEL.

Il a encore évolué sur le projet, entre autres sur la lanterne, et sur le mât et sur les revêtements. Je peux vous indiquer que l'installation définitive de l'œuvre est en très bonne avancée. Reste encore quelques détails sur les couleurs, sur la lanterne, qui représenteront les trois couleurs de vins qui sont produits à Amboise. C'est-à-dire le blanc, le rosé et le rouge. Il reste simplement quelques aspects techniques à voir avec l'artiste mais l'œuvre a très bien avancé. Elle pourrait être installée au tout début octobre. Dès que la date sera donnée, vous serez informés.

Y-a-t-il des questions mes chers collègues. S'il n'y a pas de question, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? 3 votes contre. Qui s'abstient ? Le reste de l'assemblée vote pour.

DÉLIBÉRATION

Madame Jacqueline MOUSSET donne lecture du rapport :

La mise à jour du tableau de classement des voies communales de la commune est à réaliser régulièrement, de façon à intégrer les rétrocessions et modifications des voies communales.

Le Conseil Municipal est informé que le tableau de classement des voies communales à caractère de chemins, de rues et de place publique est consultable en mairie, auprès du Service Voirie.

Quelques modifications et ajustements ont été réalisés suite à des erreurs de saisies et des portions de voie qui n'avaient pas été intégrées dans le tableau.

La place de la Croix Besnard, la place Emile Gounin ont été déplacées du tableau des places dans le tableau des rues, leurs caractéristiques ne correspondent pas à des places mais à de la voirie.

L'ancienne voie d'accès à l'école Rabelais a été ajouté dans le linéaire de la rue Rabelais.

Le linéaire de voirie actualisé est de 82 084 m pour la commune, dont 73 654 m de rues et 8 430 m de chemin.

La surface actualisée des places publiques est de 46 138,5 m².

TOTAL DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN	8430 m
TOTAL DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN ET DE RUE	82084 m

DÉLIBÉRATION

OBJET : VOIRIE

Mise à jour du tableau des voies communales

La mise à jour du tableau de classement des voies communales de la commune est à réaliser régulièrement, de façon à intégrer les rétrocessions et modifications des voies communales.

Le Conseil Municipal est informé que le tableau de classement des voies communales à caractère de chemins, de rues et de place publique est consultable en mairie, auprès du Service Voirie.

Quelques modifications et ajustements ont été réalisés suite à des erreurs de saisies et des portions de voie qui n'avaient pas été intégrées dans le tableau.

La place de la Croix Besnard, la place Emile Gounin ont été déplacées du tableau des places dans le tableau des rues, leurs caractéristiques ne correspondent pas à des places mais à de la voirie.

L'ancienne voie d'accès à l'école Rabelais a été ajouté dans le linéaire de la rue Rabelais.

Le linéaire de voirie actualisé est de 82 084 m pour la commune, dont 73 654 m de rues et 8 430 m de chemin.

La surface actualisée des places publiques est de 46 138,5 m².

TOTAL DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN	8430 m
TOTAL DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN ET DE RUE	82084 m

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ♦ De valider le tableau de classement des voies communales actualisés.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'assemblée vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Madame Nathalie SUPPLY donne lecture de la délibération.

Le vote du Budget Primitif 2021 interviendra le 31 mars 2021.

Afin d'assurer la continuité du service public et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget, dans la limite du quart des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette du budget précédent, soit : $5\,146\,734\text{ €} \times 25\% = 1\,286\,683.50\text{ €}$.

Les opérations d'investissement concernées sont les suivantes :

Mobilier Urbain <i>Compte 2152/8220</i>	+ 60 000 €
Aménagement Archives Municipales <i>Compte 2313/02003</i>	+ 50 000 €
Aménagement Hôtel de ville <i>Compte 2313/0207</i>	+ 15 000 €

Total + 125 000 €

Il est précisé que ces opérations seront inscrites au Budget Primitif 2021.

Il est à rappeler que le Conseil Municipal du 4 décembre 2020 a voté une ouverture anticipée de crédits de 310 000 €.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 de la Ville d'Amboise

Le vote du Budget Primitif 2021 interviendra le 31 mars 2021.

Afin d'assurer la continuité du service public et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget, dans la limite du quart des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette du budget précédent, soit : $5\,146\,734\text{ €} * 25\% = 1\,286\,683.50\text{ €}$.

Les opérations d'investissement concernées sont les suivantes :

Mobilier Urbain <i>Compte 2152/8220</i>	+ 60 000 €
Aménagement Archives Municipales <i>Compte 2313/02003</i>	+ 50 000 €
Aménagement Hôtel de ville <i>Compte 2313/0207</i>	+ 15 000 €
Total	+ 125 000 €

Il est précisé que ces opérations seront inscrites au Budget Primitif 2021.

Il est à rappeler que le Conseil Municipal du 4 décembre 2020 a voté une ouverture anticipée de crédits de 310 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

POUR : 24

CONTRE :

ABSTENTION : 9 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

DÉBAT

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions mes chers collègues ? S'il n'y a pas de questions, je vais mettre aux voix. Ce qui fait quand même un total de budget anticipé de 435 000 euros, ce qui n'est pas très important quand même. Donc il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 9 abstentions. Le reste de l'assemblée vote pour. Je vous remercie.

Monsieur le Maire et Madame Nathalie SUPPLY donne lecture de la délibération.

OBJET : FINANCES **Rapport d'Orientations Budgétaires**

Etape essentielle de la procédure budgétaire, le Rapport sur les orientations budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité ainsi que sur le contexte économique, institutionnel et financier afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Pour les communes, le ROB doit être présenté au Conseil Municipal dans les 2 mois précédents l'examen du budget, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un rapport de présentation est joint en annexe.

La délibération a été présentée en Commission Finances le 04 mars 2021.

M. BOUTARD : Je tiens à rappeler que nous avons modifié la méthode. C'est-à-dire que maintenant il y a un rapport assez circonstancié qui est envoyé au préalable, avec tous les éléments. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'éléments supplémentaires donnés lors du Conseil et que ce rapport a été présenté en Commission Finances. Là aussi c'est une nouveauté.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est un moment important de la vie municipale. Il permet en toute transparence de donner la ligne directrice des engagements de la ville pour l'année en cours mais aussi pour le mandat.

Depuis juillet 2020, dans un contexte tout aussi particulier qu'anxiogène, handicapant les principes d'échanges et de travail en collectif, nous avons été dans la gestion de l'urgence entre les protocoles sanitaires à mettre en place, le centre de dépistage et le centre de vaccination. Dans ce contexte où les activités économiques, sociales et démocratiques ont connues de forts ralentissements et des contraintes, nous avons souhaité être vigilants sur les dépenses publiques, rigoureux sur les recettes et prévoyants pour les investissements. Je remercie mon équipe et l'ensemble du Conseil Municipal d'avoir, dans ces conditions incroyables, été toujours présents et d'avoir animé le débat démocratique. Les adjoints et les conseillers municipaux délégués ont remplis leur rôle avec détermination et les services de la ville ont toujours été réactifs et à l'écoute.

Rien ne peut se faire sans assurer un service public de qualité et en continuant certains projets, en réorientant d'autres et en innovant dans le respect de notre projet municipal. Les projets portés par mes prédécesseurs ont pu trouver de l'utilité. Pour autant le monde change, bouge et évolue et

nous devons nous adapter au temps présent et surtout préparer notre avenir. Nous avons choisi de faire d'Amboise une ville sereine, fluide, rayonnante, concertée et plurielle.

Notre ambition est de porter Amboise dans son avenir en :

- Assurant une qualité de vie à tous les amboisiens,
- Modernisant son administration et sa gestion interne à la mairie,
- Anticipant les impacts de la construction immobilière privée sur les services publics,
- Prévoyant les déplacements dans la ville pour tous les modes de transports,
- Donnant une politique sociale équitable pour tous les habitants,
- Permettant à tous les enfants de la ville d'avoir une éducation dans les meilleures conditions,
- Développant des projets pour la mise en valeur de notre patrimoine,
- Protégeant notre nature et ses espaces remarquables,
- Offrant une qualité culturelle ouverte à tous,
- Accompagnant nos associations et la pratique sportive pour la santé,
- Consultant les habitants et les forces vives,
- Ouvrant la ville sur le monde extérieur par ses contacts à l'international et en la hissant au niveau de sa notoriété,
- Gérant les finances de la ville pour son quotidien et en portant des projets utiles.

Nourrir le débat d'orientations budgétaires de façon démocratique, c'est respecter la parole de chacun en ayant des échanges constructifs pour Amboise.

Je vais lire pour les auditeurs le rappel des dispositions légales.

RAPPEL DES DISPOSITIONS LÉGALES

Les articles L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville d'Amboise prévoit, dans son article 20, la transmission au moins 5 jours avant la séance des données synthétiques sur la situation financière de la commune. Nous, nous avons fait le choix d'envoyer le rapport dans sa globalité.

A. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

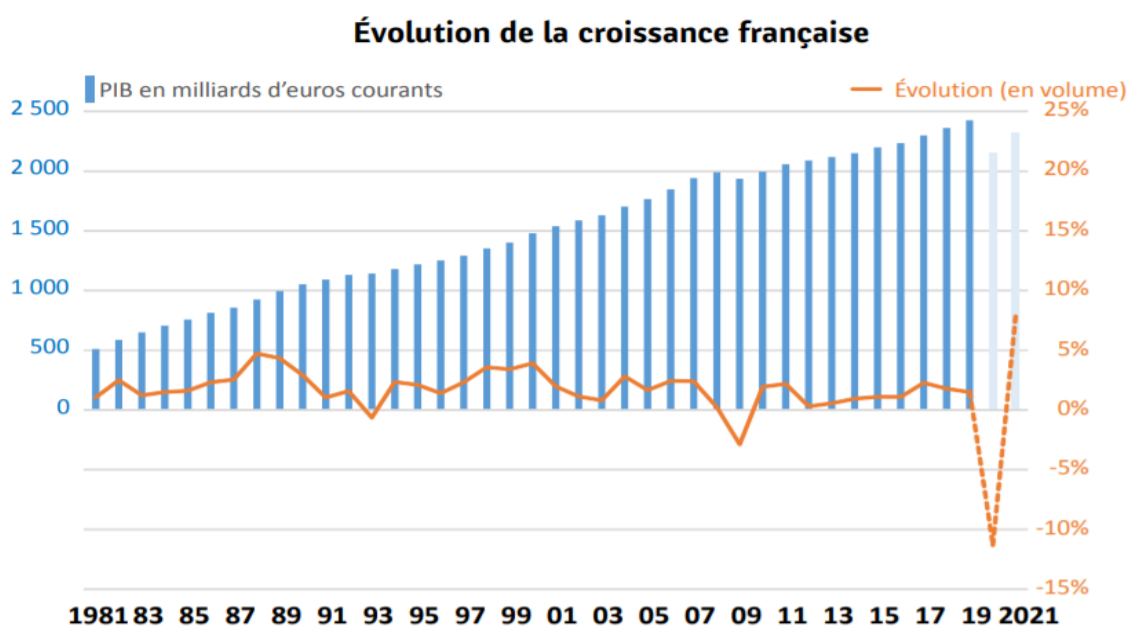
1. Le contexte national et international

1.1 Un recul net du PIB

Selon la dernière note de conjoncture de l'INSEE en date du 15 décembre, 2020 restera une année d'une extrême singularité sur le plan de la conjoncture économique. Plusieurs mois après le premier confinement, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité économique.

En moyenne annuelle, l'ordre de grandeur du recul du PIB en 2020 est confirmé à -9%. Ce recul de la croissance est contrasté selon les secteurs d'activités. En effet, les pertes d'activité étant largement conditionnées au degré d'exposition de chaque secteur aux mesures d'endiguement sanitaire. Ainsi, le recul de 10 points du PIB sur l'année est surtout un recul des services marchands, en particulier des transports, de l'hébergement-restauration, du commerce et des services aux ménages. La construction, l'industrie et les autres services ont également été affectés, en particulier pendant le premier confinement, avant d'apprendre à vivre avec le virus via les protocoles sanitaires et le télétravail.

La France n'est pas la plus mauvaise élève de la zone euro mais le déficit est de 10 % du PIB contre 3,2 % seulement pour l'Allemagne. La Covid a en effet touché davantage la France sur au moins 3 secteurs clés en termes d'emploi de PIB : l'industrie aéronautique et automobile, le tourisme, les services HCR (hôtel-café-restaurant).



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014)
puis prévisions du rapport n° 3531 de l'Assemblée Nationale associé au PLFR 4 2020

1.2 Une situation internationale instable

Sur le plan international, les comparaisons sont difficiles car la situation sanitaire comme la conjoncture économique demeurent très évolutives. C'est donc plutôt sur le long terme que les comparaisons devront être établies.

Pour 2021, l'INSEE fait l'hypothèse d'une stabilisation progressive de la situation sanitaire, qui permettrait d'ici juin de retrouver une activité économique proche de celle observée pendant l'été

dernier. Dans le scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de -7.5% de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 6% en 2021. Mais attention, une pandémie plus grave et plus durable pourrait entraîner une chute du PIB bien plus importante.

Sur le plan sanitaire comme sur le plan économique, les politiques publiques ont dû en 2020 mettre en œuvre des mesures drastiques pour limiter les pertes humaines tout en tentant de maintenir à flot les ménages et les entreprises. En 2021 devraient arriver des mesures plus pérennes.

Le déploiement de la stratégie vaccinale devrait permettre de juguler l'épidémie et de lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale. Au-delà des soutiens d'urgence, les économies européennes devraient en parallèle bénéficier de plans de relance.

1.3 Une inflation limitée

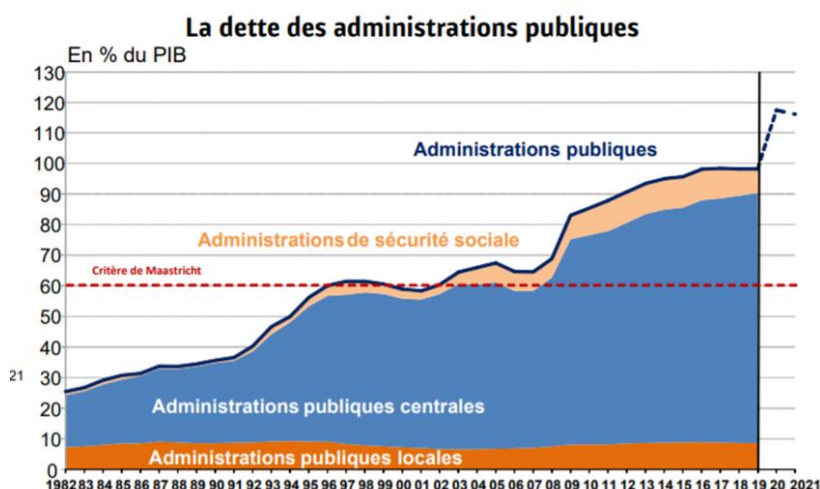
Les prix de certaines matières premières sont à un niveau plancher (baril pétrole, minerais...) ce qui est sans doute la seule « bonne nouvelle de cette crise » et qui a limité l'inflation en 2020 (+0,2 %) avec les taux d'intérêts à un niveau plancher, parfois même négatifs.

L'inflation progresserait en 2021 à + 0,7 %.

1.4 Une crise sanitaire qui va impacter durablement les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.



2. Un plan de relance inédit pour les collectivités territoriales

Après la mise à l'arrêt sans précédent du pays en raison du confinement, le gouvernement français a présenté un plan de relance économique exceptionnel de 100 milliards d'euros. Dans ce plan, le gouvernement privilégie les secteurs structurants et porteurs d'emplois, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la cohésion sociale et territoriale. Selon la loi de finances pour 2021, les financements proviendront de France Relance et des différentes dotations aux collectivités locales (DSIL, DETR...).

Le plan de relance, ayant pour objectif de bâtir la France de 2030, repose sur 3 axes :

- La transition écologique,
- La compétitivité et l'innovation,
- La cohésion sociale et territoriale

Afin de participer activement au plan de relance, les collectivités locales doivent se doter de Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Les CRTE ont vocation à accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Si la loi de finances pour 2021 intègre le financement du plan de relance, elle prévoit également d'autres dispositifs intéressant les collectivités locales.

3. Les dispositions de la loi de finances pour 2021 intéressant les collectivités locales

Outre le plan de relance, la loi de finances pour 2021 comporte également de nombreuses mesures concernant les collectivités locales, notamment, en matière de fiscalité, de réduction d'impôts productifs et de dotations.

3.1 Réforme de la fiscalité économique locale

La fiscalité directe locale n'a plus la même physionomie à partir de 2021 à la fois par la poursuite de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) mais également par la redéfinition d'un nouveau panier fiscal entre les collectivités.

3.1.1 Poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation

Depuis 2020, 80 % des foyers bénéficient de la suppression de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale.

À compter de 2021, pour les 20 % de foyers restants, une diminution progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale s'appliquera jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

3.1.2 Redéfinition d'un nouveau panier fiscal

Pour les communes :

A compter du 1^{er} janvier 2021, les communes percevront désormais la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB). A la suite de ce transfert, il sera constaté pour chaque commune si elles sont « gagnantes » ou « perdantes ».

Afin de maintenir un niveau constant de ressources avant et après réforme, un mécanisme de neutralisation est mis en place entre la recette de la Taxe d'Habitation initialement perçue et la ressource de la Taxe Foncière départementale transférée. C'est l'instauration d'un « coefficient correcteur » qui permettra de compenser ou prélever à hauteur des écarts de produits entre la valeur de la TFB départementale transférée aux communes et la part de la TH supprimée. Ce coefficient correcteur sera appliqué chaque année sur les bases actualisées à taux constant.

Pour les communes, l'année 2020 est considérée comme une année blanche en matière de taux de Taxe d'Habitation puisqu'aucune hausse n'est possible. De même, les taux ou montants d'abattements sont gelés au niveau de 2019.

$\text{TFB 2020 communal} + \text{TFB départemental 2020} = \text{TFB Communal 2021 (taux de référence)}$

Pour les EPCI et Départements :

La nouvelle répartition des ressources publiques se traduit pour les départements et les EPCI par la perception d'une part de TVA à la place respectivement de leur Taxe Foncière et de leur Taxe d'Habitation.

Outre que le fait que cette réforme induit de nouvelles règles de lien entre les taux d'imposition, elle ne prévoit pas de revalorisation nominale des bases d'imposition pour 2021.

De plus, ces nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et des fonds de péréquation. Aussi, la loi de Finances pour 2021 entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités.

3.2 Réduction des impôts de production

Pour stimuler la compétitivité des entreprises, la Loi de Finances 2021 prévoit une diminution de 10 Md€ des impôts de production sur l'année 2021. Cela se traduit par l'articulation de différentes mesures impactant les ressources des collectivités locales :

- La réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, se traduisant par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements (environ - 1,54 milliard d'euros de TFB et - 1,75 milliard d'euros de CFE). Cette baisse d'imposition sera prise en charge par l'État : la compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, le montant de perte de bases fiscales par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 dans l'EPCI ;
- L'abaissement du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) de 3 % à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise, pour garantir que toutes les entreprises, y compris celles qui sont éligibles à ce dispositif de plafonnement, bénéficient de la baisse de la CVAE et de la CFE ;
- La mise en place d'une mesure permettant de prolonger de 3 ans l'exonération de CFE en cas de création ou d'extension d'établissements, sur délibération des collectivités locales.

3.3 Stabilisation des dotations de l'Etat

Les concours financiers aux collectivités territoriales s'élèveront à 50,3 Md€ en 2021 contre 49,1 Md€ en loi de finances pour 2020, après retraitement des mesures correspondant à la création de nouvelles compensations fiscales.

Il n'est pas programmé de baisse nette de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui reste stable en 2021 par rapport à 2020, avec 18,3Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements soit 26,8 Md€ au total.

Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) seront augmentées chacune de 90 millions d'euros.

Les variables d'ajustement sont impactées à hauteur de 50 Millions d'€. Ainsi les compensations d'exonérations de Taxe d'Habitation du bloc communal sont supprimées en lien avec la réforme de la taxe d'habitation. Elles sont intégrées dans le produit de la taxe d'habitation à remplacer par la Taxe sur le Foncier Bâti départementale récupérée.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal est maintenue pour 2021 ainsi que le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

En dehors de ces variables d'ajustement, le soutien prévu par l'Etat au profit des communes et EPCI du bloc communal confrontés à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire serait doté de 430 M€.

3.4 Les autres mesures

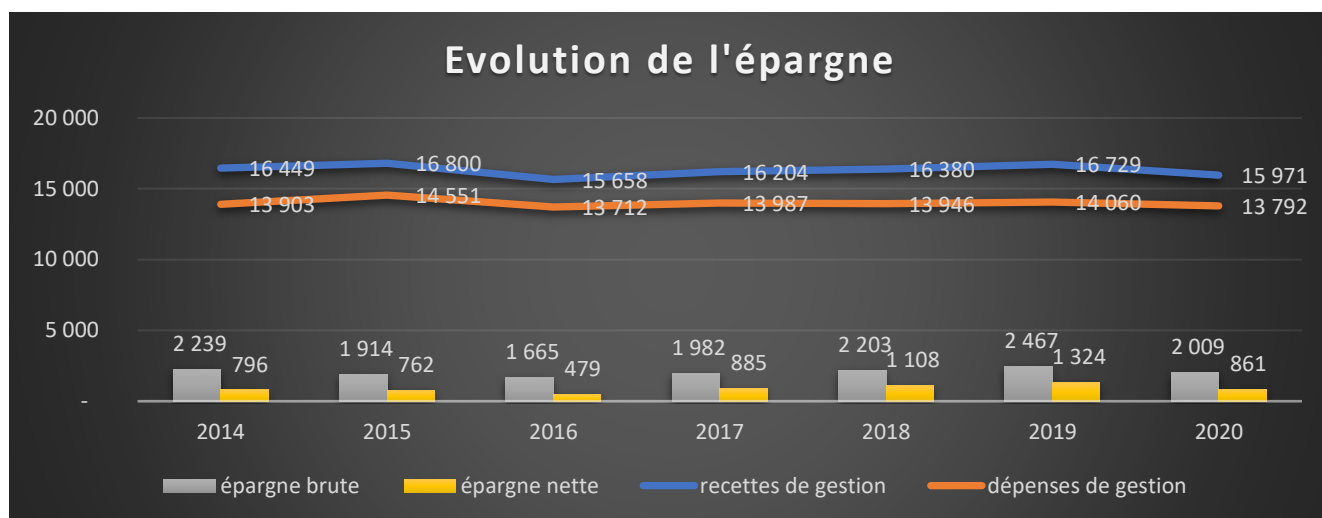
- La loi de finances prévoit l'entrée en vigueur progressive au 1er janvier 2021 de l'automatisation du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), à partir de 2021 pour les EPCI et de 2022 pour les collectivités en N-1 comme la Ville.
- Une adaptation de la taxe d'aménagement permet d'assouplir les critères permettant aux communes et intercommunalités de majorer jusqu'à 20% le taux de la taxe d'aménagement dans certains secteurs en vue de lutter contre l'artificialisation des sols.
- La suppression des taxes à faible rendement : après la suppression de 26 taxes à faible rendement en 2019 et 18 en 2020, l'Etat poursuit sa volonté avec la disparition de plusieurs autres taxes notamment les taxes funéraires.
- L'enveloppe dans le budget de l'Etat destinée à aider les collectivités locales en 2020 à faire face au choc de la crise sanitaire sur leurs finances est de 750 millions d'euros. Cette aide, reconduite par la loi de finances pour 2021, est la garantie d'une compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales.
- L'avancement de la date limite des délibérations du 1^{er} octobre N-1 au 1^{er} juillet de N-1 afin d'assurer une meilleure gestion du dispositif de déclaration des tarifs de la taxe de séjour par les collectivités.

B – LE CONTEXTE LOCAL : RÉTROSPECTIVE 2014-2020

1. Epargne brute : un bon niveau maintenu malgré la crise sanitaire

L'épargne brute de 2020, évaluée à 2 009 000 €, est légèrement en baisse après une hausse ces 2 dernières années. Cette évolution amène cette épargne à 12.58 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 14.75 % en 2019. La CAF brute permet de couvrir le remboursement d'emprunt (1 147 949 euros en 2020) et de financer une partie des dépenses d'investissement.

Le taux d'épargne brute des communes de 10 000 habitants et plus était de 13.2% en 2018 (source DGCL comptes de gestion). Pour Amboise, il est de 23.97 % en 2020.



Un bon niveau d'épargne est donc maintenu malgré la crise sanitaire due à la **COVID19** qui a fortement impacté les recettes municipales :

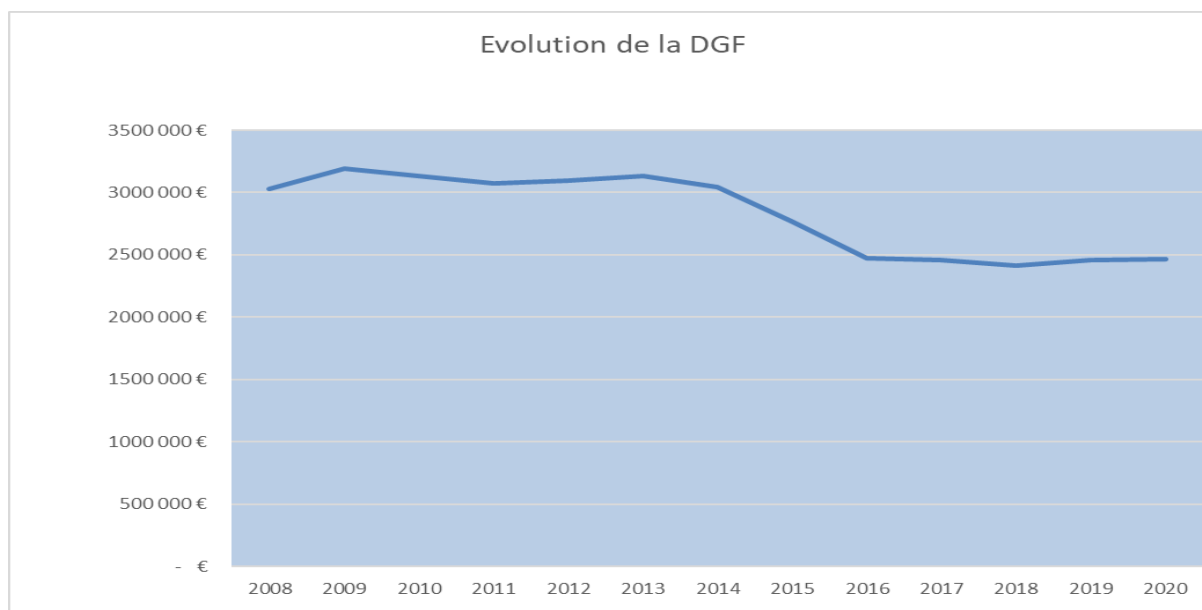
POINT FINANCIER COVID 19 (en euros)	Recettes : réalisé 2019	Recettes : réalisé 2020	Ecart 2020/2019	RECETTES PREVUES AU BP 2020	% réalisé/BP 2020	Écart réalisé/BP2020
Camping	428 326,24	210 585,79	- 217 740,45	370 200,00	56,88%	- 159 614,21
Commerce	336 443,61	216 278,65	- 120 164,96	314 390,00	68,79%	- 98 111,35
Culture (locations de salles)	12 205,70	3 052,75	- 9 152,95	8 900,00	34,30%	- 5 847,25
Droits de stationnement et FPS	530 095,65	261 685,52	- 268 410,13 €	470 000,00	55,68%	- 208 314,48
Scolaire	410 667,24	323 073,43	- 87 593,81	422 000,00	76,56%	- 98 926,57

Taxe de séjour (hors camping)	331 075,82	140 080,86	- 190 994,96	260 000,00	53,88%	- 119 919,14
TOTAUX :	2 048 814,26	1 154 757,00	- 894 057,26	1 845 490,00	63%	- 690 733,00

La Loi de Finances Rectificative 2020 prévoit une compensation partielle des pertes de recettes tout en excluant les recettes tarifaires comme celles du camping (-218 000€/2019 et – 160 000€/BP 2020). Les compensations seront définitivement calculées à partir des comptes de gestion 2020 et versées vers la fin du 1^{er} semestre 2021.

2. Une légère augmentation des dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la Ville d'Amboise comprend la dotation forfaitaire, la Dotation Sociale Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation. Bien que la dotation forfaitaire de la commune diminue chaque année, au global, la DGF augmente légèrement grâce à une hausse de la DSU, +30 000€ entre 2019 et 2020.



3. Une fiscalité dynamique

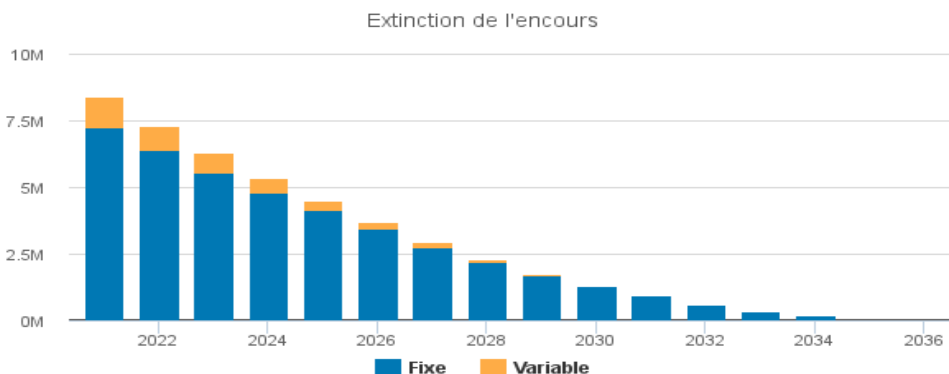
La fiscalité locale, comprenant la taxe d'habitation, la taxe foncière, leurs compensations et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), connaît à taux constant une belle dynamique.

	2017	2018	2018//2017	2019	2019//2018	2020	2020//2019
Fiscalité (Taxes d'habitation, foncière, compensations et FNGIR)	7 458 796,00	7 569 979,00	1,5%	7 872 388,00	4,0%	7 993 821,00	1,5%

4. Une dette saine et maîtrisée

L'encours de la dette se situe au 01/01/2021 à **8 381 246.91 €** soit **620 €/habitant (population DGF 2020)**

La moyenne de la strate est de 907 €/habitant. Entre 2009 et 2019, l'encours de dette par habitant a **baissé de plus de 20 %** (évolution pour les communes de même strate sur la même période : - 1 %).



- Remboursement en capital pour 2020 : 1 147 949 € soit 85 € par habitant
- Charges financières 2020 : 169 997 € soit 13 € par habitant

- Remboursement en capital pour 2021 : 1 064 767 € soit 79 € par habitant
- Charges financières estimées pour 2021 : 155 268 € soit 11 € par habitant

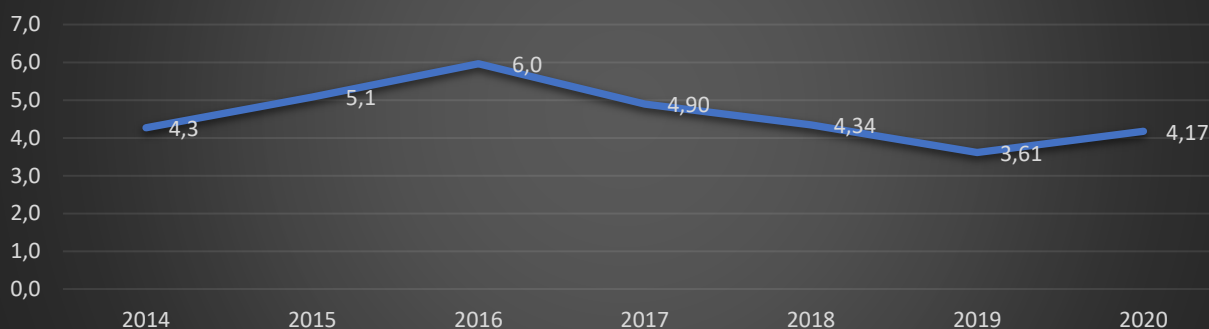
La capacité de désendettement est de 3.61 années en 2019 contre 4.34 en 2018. Elle est estimée à 4.17 en 2020. Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- l'autofinancement dégagé, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé.

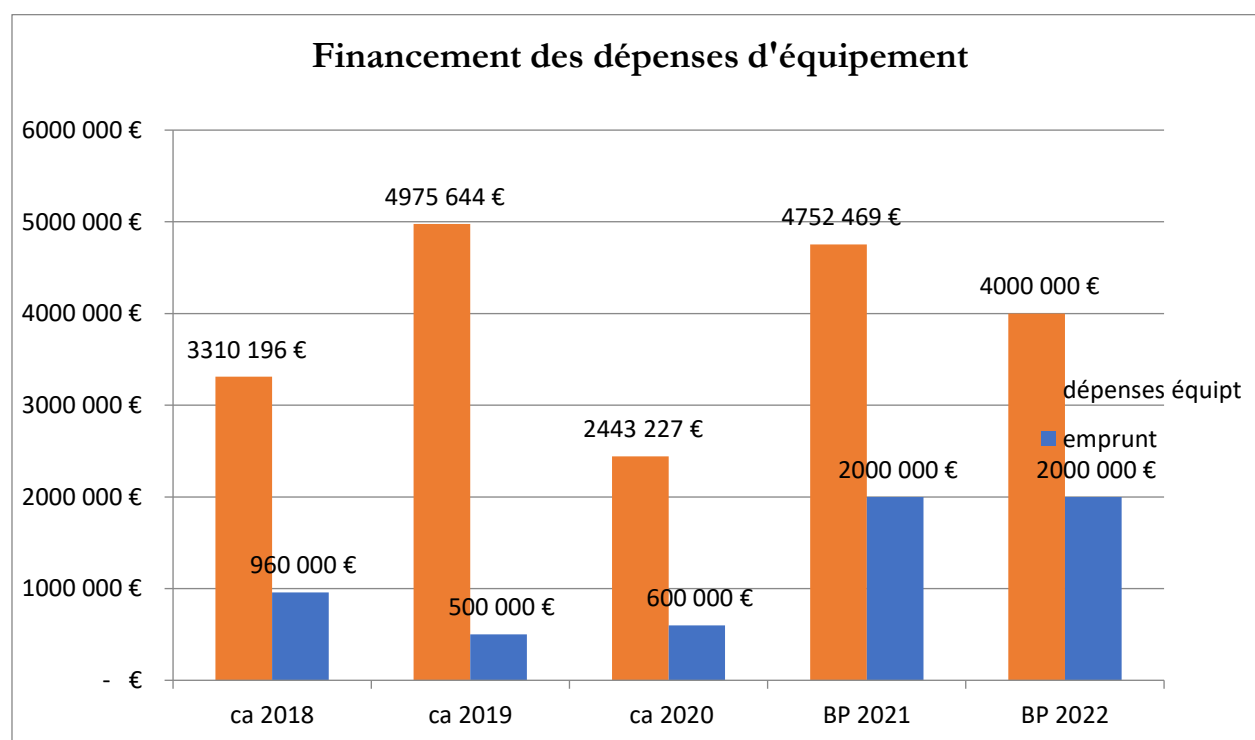
On admet que pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 8 ans. La bonne maîtrise de la dette permet à la Ville d'Amboise ne pas dégrader cet indicateur malgré les fortes baisses de ressources enregistrées ces dernières années (baisses de la DGF puis en 2020 impact de la COVID19).

Capacité de désendettement en nombre d'années

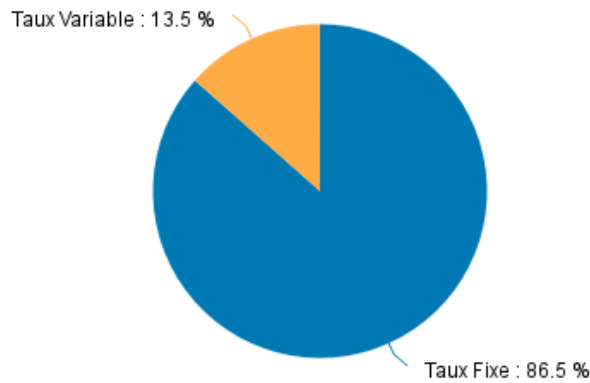


Pour financer son programme d'investissement, la Ville peut recourir à l'emprunt pour un montant maximum de 3 M€/an. Compte tenu d'un remboursement annuel en capital à hauteur de 1 M€/an, la capacité de désendettement serait d'environ 5 ans en maintenant un niveau d'épargne brute à hauteur de 2M€.

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours au 01/01	9 706 171 €	9 570 875 €	8 915 863 €	8 381 247 €	9 316 480 €
Remboursement en capital	1 095 297 €	1 155 012 €	1 134 616 €	1 064 767 €	1 140 216 €
Besoin de financement	960 000 €	500 000 €	600 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €



Structure de la dette par type de taux :



	Fixes	Variables	Total
Encours	7 139 739,13	1 110 014,98	8 249 754,11
%	86,54%	13,46%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 1 mois	3 ans, 1 mois	4 ans, 10 mois
Duration	4 ans, 10 mois	3 ans, 1 mois	4 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	19	4	23
Taux actuariel	2,17%	0,44%	1,94%
Taux moyen	2,12%	0,44%	1,90%

Répartition des risques (charte Gissler) : une dette 100% saine

La Charte GISSLER est une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales mise en place suite à la crise financière de 2008. Les établissements signataires ne commercialisent que des produits correspondant à la typologie suivante : selon les indices, les prêts sont classés de 1 (moindre risque = indices zone euro) à 5 (risque maximum = écart d'indice hors zone euro) et selon la structure de A (moindre risque = taux fixes ou variables simples) à E (risque maximum = multiplicateur jusqu'à 5).

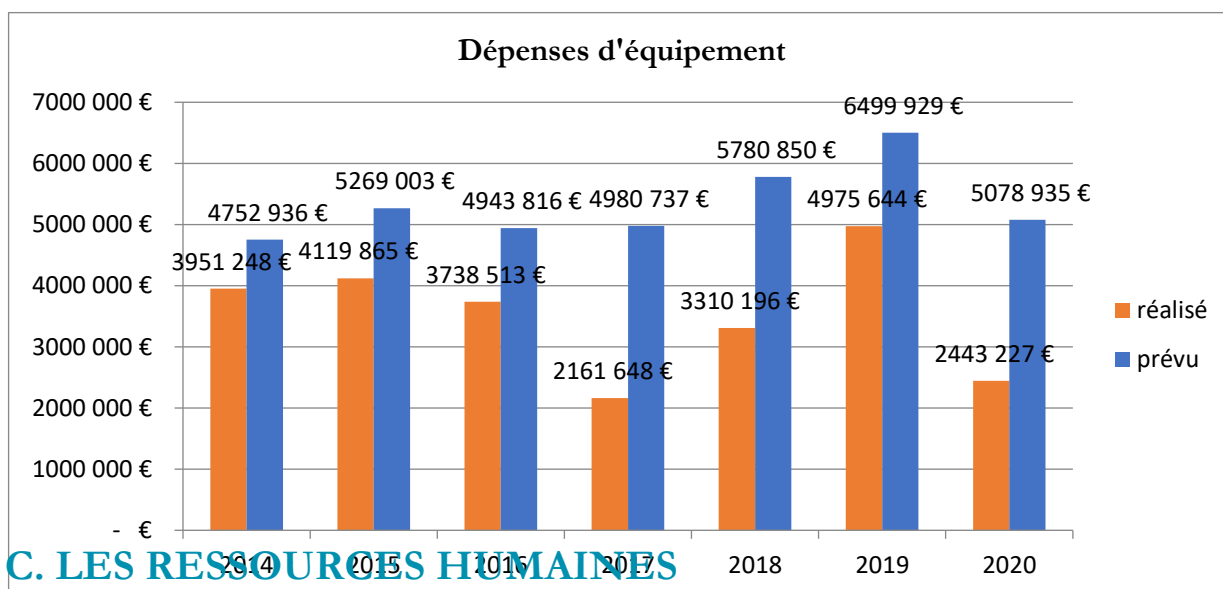
Encours au 25/02/2021 : 8 249 754,11



5. L'évolution du niveau des investissements

Les réalisations sont en moyenne de 3,5 M€ par an depuis 2014 soit 66 % en moyenne par rapport aux prévisions du budget primitif. Un chiffre qui a été supérieur en 2019, à 77 %. Cela s'explique par les opérations qui, de par leur envergure, entraînent un glissement sur plusieurs exercices budgétaires, notamment l'aménagement des Ponts et du centre d'art contemporain *le Garage*, commencées en 2018 et réceptionnées en 2019.

Le taux de réalisation 2020 est quant à lui de 48% et s'explique, d'une part par les élections municipales décalées et, d'autre part, par l'effet de la COVID19 (chantiers retardés.)



1. La structure des effectifs

La répartition des emplois de la Ville d'Amboise au 1^{er} janvier 2021 est la suivante par filières en différenciant les temps complet et non complet :

1.1 Pour les emplois permanents

FILIERES	TEMPS COMPLET au 1 ^{er} janvier 2021		
	EMPLOIS POURVUS TITULAIRE - STAGIAIRE	EMPLOIS VACANTS TITULAIRE -STAGIAIRE	EMPLOIS POURVUS CONTRACTUELS
ADMINISTRATIVE	47	2	1
ANIMATION	10	0	0
CULTURELLE	6	1	2

MEDICO SOCIALE	13	0	1
POLICE MUNICIPALE	6	0	0
SPORTIVE	1	0	0
TECHNIQUE	124	2	3
TOTAL EFFECTIFS	207	5	7

FILIERES	TEMPS NON COMPLET au 1 ^{er} janvier 2021		
	EMPLOIS POURVUS TITULAIRE - STAGIAIRE	EMPLOIS VACANTS TITULAIRE -STAGIAIRE	EMPLOIS POURVUS CONTRACTUELS
ADMINISTRATIVE	1	0	0
ANIMATION	0	0	0
CULTURELLE	1	0	0
MEDICO SOCIALE	0	0	0
POLICE MUNICIPALE	0	0	0
SPORTIVE	0	0	0
TECHNIQUE	0	0	0
TOTAL EFFECTIFS	2	0	0

Soit un total de 216 agents sur emplois permanents au 1^{er} janvier 2021.

Pour mémoire, le nombre était identique en 2020, et de 217 en 2019.

1.2. Pour les emplois non permanents

SECTEUR GRADE EMPLOIS	EMPLOIS POURVUS AU 01/01/2021	EMPLOIS POURVUS EN COURS D'ANNEE
ADMINISTRATIF	2	13
ANIMATION	16	1
CABINET	1	
CULTUREL	2	
ENTRETIEN	7	16
ENVIRONNEMENT	1	1
RESTAURATION SCOLAIRE	6	4
TECHNIQUE	4	8
TOTAL EFFECTIFS	39	43

2. Les dépenses de personnel en 2020

ANNEE 2020	TITULAIRES	NON TITULAIRES
TRAITEMENTS INDICIAIRES	4 528 818 €	662 403 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES	47 839 €	18 445 €
RIFSEEP (régime indemnitaire) + prime annuelle	869 803 €	33 980 €

AVANTAGES EN NATURE	1 980 €	0
NBI	50 408 €	0
SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	54 016 €	6 647 €
CHARGES PATRONALES	2 583 638 €	

Soit un total de 8 857 977 €.

Il convient également de prendre en compte la monétisation des Compte Epargne Temps :

PAR CATEGORIES	TITULAIRES	CONTRACTUELS
Indemnisations CET catégories A	9 247.50 €	2 025.00 €
Indemnisations CET catégories B	5 985.00 €	1 350.00 €
Indemnisations CET catégories C	6 675.00 €	0 €

Pour un total de 25 282.50€.

3. Les recettes perçues en 2020

Les recettes liées au personnel sont de trois ordres :

- Les remboursements de l'Etat pour les postes d'adultes-relais 17 714.56 €
- Les remboursements de l'Etat pour les contrats CUI 4 222.44 €
- Les remboursements de l'assurance statutaire 45 507.46 €

Sur ce point, de nombreux remboursements sont en attente, liés au délai traitement augmenté suite à la crise sanitaire COVID.

Soit un total de 67 444.46 €.

4. L'évolution de l'absentéisme

En trois ans (de 2016 à 2018), on constate une baisse de 26%, qui a débuté avant le retour du jour de carence au 1^{er} janvier 2018. Cependant, en 2019 les chiffres liés à l'absence pour maladie ordinaire remontent.

TYPE D'ARRETS	2018	2019	2020
Maladie ordinaire	2 134 jours	2 733 jours	2 148 jours
Congé longue maladie	730 jours	898 jours	253 jours
Congé longue durée	1 247 jours	336 jours	484 jours

Au 1^{er} janvier 2021, la Ville d'Amboise compte huit agents placés en position d'Autorisation Spéciale d'Absence depuis le confinement de mars 2020 en lien avec la COVID19, car ce sont des personnes dites « à risques ». Ces huit agents représentent 878 jours d'absence en 2020.

5. La durée effective du travail

La loi de transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019 comprend en matière de temps de travail plusieurs mesures, et notamment la fin des dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures, soit 1 607 heures par an.

La collectivité a un an, à compter du renouvellement de l'assemblée délibérante, soit au plus tard le 4 juillet 2021, pour définir les règles relatives au temps de travail des agents et prévoir ainsi le passage à 1 607 heures annuelles, pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Un groupe de travail sera mis en place prochainement afin d'étudier ce point. Les instances de dialogue social seront associées au processus.

6. L'évolution prévisionnelle des emplois

Dans le cadre de sa politique ressources humaines, la Ville d'Amboise souhaite procéder à une analyse de son organisation et à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, tout en veillant à maîtriser sa masse salariale corrélée au service public rendu aux habitants. Un nouvel organigramme sera proposé dans l'année, en associant les instances de dialogue social concernées.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, 12 agents de la collectivité feront valoir leurs droits à la retraite, répartis sur les services suivants :

- Direction des services techniques : 3 agents
- Services techniques : 3 agents
- Commerce : 1 agent
- Scolaire : 3 agents
- Sports : 1 agent
- Ressources humaines : 1 agent

Afin que chaque entité puisse gérer de façon efficace l'ensemble de ses dossiers et des agents concernés, l'année 2021 marquera la fin de la mutualisation de la direction des services techniques entre la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA). Aussi, un recrutement a-t-il été effectué par la Ville d'Amboise pour le recrutement de son Directeur des Services Techniques. Dès que celui-ci aura pris ses fonctions, le directeur mutualisé pourra prendre son poste à temps plein au sein de la CCVA.

Un des objectifs du mandat municipal 2020-2026 est aussi la construction d'un esprit de coopération, de partage et de transversalité entre les services de la Ville d'Amboise et ceux de la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA). Les directeurs généraux des services travaillent de concert dans ce sens et l'ensemble des équipes sont mobilisées. L'esprit de mutualisation et de travail en commun peut s'effectuer par toutes les formes de coopération, sans recourir nécessairement au service commun dans un premier temps.

Aujourd'hui, des procédures de recrutements sont en cours tenant compte à la fois des départs en retraite, des mutations, mais également des évolutions de service. A chaque recrutement, il est demandé que l'ensemble du service s'interroge et évalue son mode d'organisation, l'optimise et l'adapte en tant que de besoin.

Les postes à pourvoir sont les suivants, tous ouverts également à la mobilité interne :

- Le poste de Directeur des Services Techniques (fin de la direction des services techniques mutualisée CCVA/Ville d'Amboise – cf supra) – *candidat retenu*
- Un poste de gestionnaire ressources humaines (remplacement départ en retraite et réorganisation des missions)
- Un poste de gestionnaire des marchés et animations commerciales (remplacement départ en retraite et réorganisation des missions)
- Un poste d'agent polyvalent au service bâtiments (ouvert uniquement en interne)
- Un poste de maçon au service bâtiments - *candidat retenu*
- Deux postes au service commun informatique (fin de contrats et réorganisation du service)
- Un poste de chef de régie service voirie (remplacement départ en retraite)

7. L'évolution prévisionnelle des dépenses

L'année 2020 est une année marquée par la crise sanitaire, qui a eu des conséquences importantes en matière d'accueil du public et de saison touristique. Cela impacte directement les dépenses de personnel pour les services du camping, de la piscine et des postes de saisonniers. Aussi, une diminution de 200 000€ de dépenses de personnel est constatée entre 2019 et 2020.

Dès lors, il n'apparaît pas opportun de considérer 2020 – première année du mandat municipal – comme une année de référence en matière de dépenses de personnel.

Même si l'année 2019 peut, quant à elle, être qualifiée d'exceptionnelle sur le plan touristique, notamment avec l'événement et l'ensemble des manifestations des 500 Ans de la Renaissance, il convient d'examiner l'évolution des dépenses de personnel envisagée sur cette base.

En effet, les estimations budgétaires 2021 qui sont présentées dans ce rapport d'orientations budgétaires tiennent compte d'une ouverture de la saison touristique à Pâques, et évalue son impact à partir de cette date jusqu'à la fin du mois d'octobre. Les prévisions de recrutement de saisonniers sur le camping prennent en compte cela mais également la volonté de proposer un service différent au public : gestion de l'entretien du site en tenant compte des contraintes sanitaires, accueil par des réceptionnistes de nuit, etc.

Il convient également de préciser que les départs en retraite prévus en 2021 et 2022, évalués à 15 aujourd'hui, vont impacter de façon sensible les dépenses de personnel. En effet, plusieurs scénarii sont possibles :

- L'anticipation du départ d'un agent et l'organisation du transfert de ses compétences nécessitent une période de travail en commun, et donc un coût net ponctuel plus important pour la collectivité (deux agents rémunérés en même temps sur le même poste) ;
- Le départ en congés de l'agent plusieurs mois avant son départ (pose de congés cumulés), entraînant soit un poste non pourvu plusieurs mois ou semaines, soit un poste pourvu également – pour tout ou partie- par un autre agent.

Ces éléments seront pris en compte dans l'étude de réorganisation des services souhaitée pour le mandat 2020-2026.

Compte tenu de ces éléments, le montant prévisionnel pour le **BP 2021** serait de **9 700 000 €**, soit environ 0,2% d'augmentation par rapport au BP 2020.

L'écart entre le réalisé 2020 et le budget primitif 2021 serait de 5% (478 000€).

Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

- 200 000 € de dépenses non réalisées compte tenu de la saison amputée par la crise sanitaire (*cf. supra*)
- La prise en compte des créations de postes suivants :
 - 2 postes d'ATSEM au sein des écoles maternelles (recrutements effectifs en décembre 2020)
 - 2 postes de médiateurs sur l'année 2021
 - La nouvelle organisation du camping avec des postes de réceptionnistes de nuit (en parallèle, le contrat de surveillance conclu avec la société de sécurité n'est pas reconduit pour l'été 2021 pour un montant de 27 000€)
 - La prise en compte de la rupture conventionnelle pour un agent.

BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	REALISE 2020	BP 2021
9 633 732.00	9 420 803.86	9 679 456.00	9 221 198.59	9 700 000.00

8. Les services communs

Aujourd'hui, 25,5 agents composent les services communs, ceux portés par la Ville d'Amboise sont composés de:

- 7 agents au service commun finances - Ville d'Amboise + CCVA
- 5 agents de l'informatique (+1 poste par rapport à 2019) - Ville d'Amboise + CCVA + Ville de Nazelles-Négron
- 3,5 agents de la voirie (+ 1 mi-temps par rapport à 2019) - Ville d'Amboise + CCVA

Soit 1,5 postes de plus qu'en 2019 (informatique et voirie).

Les services communs portés par la Communauté de Communes du Val d'Amboise sont composés de la façon suivante :

- 8 agents composent le service commun Urbanisme
- 2 agents composent le service développement durable

Dépenses et recettes liées aux services communs : mandaté en 2020 pour exercice 2019

PAR SERVICE	RECETTES	DEPENSES
Service voirie	112 254 € (titré)	
Service informatique	46 296 € (titré)	
Service finances	158 218 € (titré)	
Service urbanisme		62 000 € (engagé)
Service développement durable		12 654 € (titré)

Concernant la mutualisation des services, en dehors des services communs, des conventions de mise à disposition ascendante (de la Ville vers la Communauté de communes) ou descendante (de la Communauté de communes vers la Ville) sont mises en place.

Elles concernent la mise à disposition de 11 agents municipaux à l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, dont le montant du remboursement est de 169 183,53 € en 2020.

Dans le cadre de la direction mutualisée des services techniques, entre la mise à disposition du directeur des services techniques de la Ville d'Amboise à la CCVA et la mise à disposition du directeur des services techniques adjoint de la CCVA à la Ville d'Amboise, le remboursement de la CCVA à la Ville est de 17 839€.

Enfin, la directrice de la culture de la Ville d'Amboise intervient également en prestation de services pour la CCVA pour le montage et l'ingénierie liée à l'organisation de la saison culturelle. Le montant du remboursement 2019 de la CCVA est de 11 584€.

D – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021

1. Un léger recul des recettes de fonctionnement

Chapitre	Evaluation BP 2021	Variation BP 2020/2021	Commentaires
Reprise de l'excédent antérieur	2 757 199,97 €	- 193 506,90 €	
Atténuation de charges	200 000 €	- 30 000 €	Remboursements arrêts maladie
Produit des domaines et des services	2 022 553 €	- 137 121 €	Impact COVID sur les recettes du commerce, du camping, des droits de stationnement.
Impôts et taxes	10 549 389 €	+ 133 459 €	Recettes Droits de Mutation dynamiques + revalorisation des bases
Dotations, subventions et participations	3 115 932 €	- 16 108 €	Stabilité des dotations de l'Etat
Autres produits de gestion courant	93 850 €	- 5 138 €	Impact COVID sur les locations de salles
TOTAL	18 738 923,97 €	- 248 414,90 €	

La fiscalité des ménages a été estimée à partir des bases réelles constatées en 2020 et une actualisation de 0.2% soit une évolution globale de + 65 758 €.

Compte tenu de la crise sanitaire, et des impacts sociaux et économiques de la population de la Ville d'Amboise, il sera proposé une stabilisation des taux des impôts communaux en 2021.

Les recettes de fonctionnement sont attendues **en baisse de 1.60 %** (- 311 000€) environ avec reprise des résultats antérieurs du fait d'une prévision prudente des recettes, la date de sortie de la crise COVID19 étant incertaine à ce jour avec un impact sur l'activité touristique et des recettes qui en dépendent. Il s'agit notamment des recettes liées à l'occupation du camping, à la perception de la taxe de séjour, aux droits de stationnement et aux droits d'occupation du domaine public.

La fiscalité reversée par la Communauté de Communes du Val d'Amboise reste stable en 2021 et se décompose comme suit :

- **Attribution de compensation provisoire 2021 : 1 963 204,70€**

L'attribution de compensation correspond au reversement de la taxe professionnelle perçue par la Ville d'Amboise avant son transfert à la communauté de communes, déduction faite des charges liées aux transferts de compétences depuis cette date.

Il convient de souligner que dans le cadre de la compétence Mobilités, actuellement à l'étude au sein de la CCVA, un transfert de charges pourrait avoir lieu en 2021.

- **Dotation de solidarité communautaire 2021 : 60 631€**

Instaurée à la CCVA depuis 2017, cette dotation de solidarité communautaire a pour objectif de permettre une péréquation entre les communes membres, tenant compte du potentiel fiscal, du potentiel financier et du revenu médian. Un coefficient d'effort fiscal a également été appliqué ainsi qu'un coefficient de centralité. Celui-ci permet de valoriser les équipements, services et charges supportés par la Ville d'Amboise au bénéfice de l'ensemble du territoire.

2. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Afin de compenser les augmentations de certaines catégories de dépenses (contrats de restauration scolaire, contrats de maintenance, redevance spéciale, énergie, transport, mobilité douce...) des économies sont réalisées sur les autres postes de dépenses, et notamment la culture, les sports, la voirie, l'informatique.

Comme proposé précédemment, la masse salariale est contenue avec la reconduction du budget 2020 + 0.2%.

L'enveloppe proposée pour le soutien aux associations (subventions – chapitre 65) est à budget constant. Pour autant, un travail a été effectué sur les critères d'attributions en veillant à distinguer ce qui relève du fonctionnement classique d'une association de ce qui relève de l'aide à projets. Concernant les associations sportives et culturelles, l'enveloppe « fonctionnement » a été réduite afin de favoriser et développer les aides à projets. Il convient d'ailleurs de souligner que cette position est particulièrement adaptée à la période de crise sanitaire. En effet, certaines associations ayant perçues une subvention en 2020 et n'ayant eu qu'une activité très faible, voire des projets annulés, n'ont pas souhaité solliciter la Ville d'Amboise en 2021. D'autres adaptent leurs organisations et leurs projets pour tenir compte des contraintes sanitaires, et s'inscrivent d'autant mieux dans une logique de projets.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le niveau des dépenses de fonctionnement devrait être de l'ordre de **- 0.06 % (-10 000€)**.

Le budget de fonctionnement est ainsi très prudent dans ses prévisions.

En effet, il ne tient pas compte des compensations de l'Etat relatives à la crise sanitaire, estimées à environ 300 000€, mais non notifiées, ni de la dynamique des droits de mutation en très forte hausse ces deux dernières années.

Cependant, ce budget permettra d'abonder la section d'investissement à hauteur d'environ 2 400 000 € (autofinancement brut)-permettant de financer les projets d'équipement en limitant le recours à l'emprunt.

Les objectifs jusqu'en 2022, malgré la difficile anticipation des conditions sanitaires et économiques, est de maintenir une épargne de gestion suffisante pour financer le programme d'investissement sans dégrader les ratios financiers ni augmenter la pression fiscale.

3. Un programme d'investissement ambitieux

Le **programme municipal 2020-2026** va permettre la réalisation d'un Programme Pluriannuel d'Investissement prenant en compte les thématiques suivantes :

- Mettre l'environnement, son respect et sa protection au cœur des politiques publiques pour faire d'Amboise une Ville équilibrée et harmonieuse ;
- Valoriser et programmer un ambitieux programme d'investissement, de restauration et de mise en valeur du patrimoine culturel, historique ;
- Mettre en place un programme de sécurité des biens et des personnes en développant des actions de prévention et en sensibilisant la population aux risques ;
- Engager une réflexion globale de l'espace public permettant de voir l'aménagement de façon transversale : voirie, stationnement, fleurissement, mobilier urbain, mobilités douces, signalétique, éclairage public...
- Faire rayonner la Ville d'Amboise au-delà de son territoire mais aussi pour ses habitants, grâce à une politique globale où la culture, le sport, le tourisme et le monde associatif ont notamment des places privilégiées ;
- Disposer d'outils et de procédures de concertation afin de favoriser les échanges et de développer la citoyenneté, en faisant du citoyen avant tout un acteur de son territoire et du vivre ensemble ;
- Réorganiser les politiques sociales et proposer les investissements en adéquation avec les besoins des populations.

L'année 2021 permettra la construction financière du Plan Pluriannuel d'Investissement en prenant en compte une moyenne de **5 M€ d'investissements nouveaux** par an.

Pour l'année 2021, en dehors des dossiers déjà engagés en 2020, les principaux investissements proposés sont les suivants :

- Travaux de sécurité, d'accessibilité, de gros entretien, d'amélioration du patrimoine bâti : **264 000 €**
- Modernisation de l'administration publique : **1 035 000€ dont :**
 - Rénovation et aménagement de l'hôtel de ville : 273 000€
 - Restructuration des archives municipales et communautaires : 240 000€
 - Modernisation et sécurisation du système d'information avec le développement de la fibre entre les différents bâtiments, refonte du système de téléphonie, évolution des logiciels métiers, refonte du site Internet du camping : 258 000 €
- Patrimoine avec la restauration d'œuvres et la fontaine Max Ernst : **40 000€**
- Programme de développement d'économies d'énergies et de panneaux photovoltaïques : **158 000 €**
- Lancement des études pour l'élaboration du programme de restauration des édifices culturels : **40 000 €**
- Restauration du patrimoine : **30 000€**
- Travaux dans les écoles : **424 000 €** (dont 393 000 € pour l'école Rabelais-Richelieu)
- Tourisme – camping mise aux normes électriques et modernisation : **70 000€**
- Travaux d'aménagement de voirie pour **2 645 000 €** comprenant notamment
 - L'aménagement de l'espace centre de la cité scolaire : 656 000 €
 - Les aménagements pour l'installation de la Tour d'Or Blanc : 563 000€
 - Travaux de gestion des eaux pluviales : 315 000€

- Aménagement de la rue Victor Hugo (opération pluriannuelle) : 400 000€
- Aménagement du terrain de football de la plaine de la Verrerie : 83 000€
- Grands événements : illuminations de Noël **50 000€**
- Environnement et espaces verts : **100 000€**
- Renouvellement du parc automobile et acquisition : **208 000€**
- Lancement des études pour la création d'une Maison France Services et d'une maison de santé en 2021 : **20 000€**

Soit un total d'environ 5M€ d'investissements nouveaux.

Au total, en ajoutant le solde correspondant à des restes à réaliser et au remboursement de la dette, les dépenses d'investissement seront de l'ordre d'environ **7 millions en 2021**. Ces investissements permettront de répondre aux besoins des Amboisiens. Pour la plupart, ils concerneront aussi la population de l'ensemble de notre territoire intercommunal compte tenu des charges de centralité de la Ville d'Amboise.

4. Des recettes d'investissement en légère augmentation

Trois sources de recettes assureront principalement l'équilibre de cette section : l'emprunt, les cessions, les dotations et subventions.

L'emprunt d'équilibre proposé serait compris entre 2 M€ et 2,5 M€.

Des subventions sont attendues :

- De l'Etat, dans le cadre de la DETR et de la DSIL,
- Du Conseil Régional, particulièrement dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST),
- De la Communauté de Communes du Val d'Amboise sous forme de fonds de concours, concernant le projet de réalisation du nouveau bâtiment abritant les archives municipales et communautaires,
- De la fondation Saint-Louis et de la Fondation du Patrimoine

Le total de subventions est estimé à 112 280 € hors reports.

Concernant la mise en place du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), la Ville d'Amboise travaille sur ce dossier afin de pouvoir participer activement à la relance économique. Le CRTE devrait être voté et signé courant juin 2021. Les subventions attendues seront intégrées par décisions modificatives dès leur notification.

Nous percevrons aussi le FCTVA correspondant aux investissements réalisés en 2020. Les autres recettes d'investissement devraient être stables.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ♦ Prend acte des orientations budgétaires.

DÉBAT

M. BOUTARD Voilà mes chers collègues ce Rapport d'Orientations Budgétaires. Vous avez eu un élément clef, c'est la non augmentation des taux d'imposition et comme je l'ai dit pendant plusieurs années et je le répète volontiers ce soir, vous savez que nous sommes décisionnaires des taux d'imposition mais que ce n'est pas nous qui fixons les bases. Et les habitants ont du mal à

comprendre que les taux n'augmentent pas mais que leurs montants de feuille d'imposition eux augmentent. Voilà. Cette petite précision est toujours d'importance. L'impopularité de l'augmentation de la feuille d'imposition se retourne toujours vers le maire. Donc les taux ne sont pas augmentés cette année.

Mes chers collègues, je suis sûr qu'un certain nombre d'entre vous ont des questions ou des interventions. Monsieur RAVIER a levé la main en premier mais veut-il laisser la galanterie légendaire qui règne à Amboise à Madame Sandra GUICHARD. Madame GUICHARD, si vous voulez bien, on vous apporte un micro.

Mme GUICHARD : Alors nous on a lu attentivement même si on a eu que 5 jours pour le faire comme d'habitude.

M. BOUTARD : Ah non Madame, vous avez eu plus de jours puisque vous avez reçu lors de la convocation des Finances le rapport mais vous n'étiez pas à la commission.

Mme GUICHARD : Et justement la convocation pour la commission des Finances, je l'ai reçu la veille pour le lendemain donc je n'ai pas pu m'y rendre en effet, voilà. Donc je vais lire le petit texte que nous avons rédigé collectivement.

Un programme d'investissements ambitieux.

Monsieur le Maire,

Vous nous présentez des objectifs qui pourraient nous faire croire que vous mettez en place une politique qui réponde aux préoccupations que nous portons dans le débat public comme la lutte contre le changement climatique, de nouveaux modes de débats publics et l'égalité sociale. Pourtant vos objectifs restent majoritairement de l'ordre des mots.

Des promesses politiques non budgétisées ne sont que des vœux pieux. A y regarder de près, votre programme et vos grandes lignes politiques ne se traduisent pas finalement entièrement en propositions chiffrées.

Finalement, où sont les outils de procédure de concertation afin de favoriser les échanges et développer la citoyenneté en faisant du citoyen un acteur de son territoire et du vivre ensemble ? Où sont les mesures chiffrées permettant de réorganiser les politiques sociales et de proposer des investissements en adéquation avec les besoins des populations ? Où est la place privilégiée de la vie associative, sportive et culturelle ?

Combien de temps les décisions seront-elles prises dans votre bureau entre quelques personnes. ? A quand cette maison de la transition écologique démocratique et solidaire dont notre territoire a tant besoin mais que vous ne créez pas faute de l'avoir jamais imaginée ?

Permettez-nous de penser que votre politique se constitue finalement d'une gestion du quotidien couplée à une suite de mesures mises bout à bout qui ne peuvent constituer un projet d'avenir. Vous nous répondez peut-être que l'enveloppe budgétaire ne permet pas de répondre à plus de besoins cette année. Nous rétorquerions que peut-être votre gestion en bon père de famille, à l'imitation de votre prédécesseur craignant la dette comme la peste, est à contre-sens d'une politique locale engagée pour le présent et l'avenir de ses concitoyens.

Les investissements d'aujourd'hui sont les économies de demain. Sans entrer dans des dépenses inconsidérées, les 620 euros d'encours de dette par habitant ne sont-ils pas le symptôme d'un sous-investissement dramatique de la part de la collectivité puisque la moyenne de la strate est de 907 euros par habitant.

Nous l'avons constaté pendant la campagne des municipales, Amboise est sous-équipée en de nombreux domaines concernant la transformation de son territoire dans la transition écologique. Faut-il rappeler le manque béant de voies douces et de transports en commun, d'espaces publics

partagés, de programmes d'isolation de l'habitat, de logements adaptés aux besoins des habitants qu'ils soient temporaires, d'urgence ou permanents ?

D'une vraie valorisation des commerces du centre-ville, d'un investissement massif dans l'école écologique.

Nous regrettons réellement qu'une si grande part des orientations budgétaires soit finalement consacrée au patrimoine et au passé, avec un manque évident de faire face aux urgences du présent, qu'il concerne l'humain ou le vivant d'une manière générale.

Donc évidemment, on peut donner quelques chiffres qui ne nous satisfont pas. Tu veux les donner Fabien ?

M. BOUTARD : Madame c'est vous qui avez demandé la parole.

Mme GUICHARD : D'accord. A titre d'exemple, sur les écoles, l'investissement sur les écoles, quand on regarde, on se rend compte que sur les 424 000 euros annoncés il y en a 393 000 qui partent pour la réfection de l'école. Donc il reste 30 000 finalement pour la totalité de la ville. Et donc si les calculs sont bons c'est 0.5% du budget. Evidemment, je n'étais pas à la Commission Finances. J'en suis désolée. Du coup je ne sais pas à quoi correspondent les 100 000 euros pour les espaces verts et l'environnement mais qui ne représentent également que 1.5 % du budget.

Et puis donc si on regarde la rénovation, le BTP, 1 000 000 d'euros, la voirie 2 600 000 soit la moitié du budget et pas spécialement de pistes cyclables dans le centre-ville. Et puis en dernier lieu sur les dépenses concernant OTHONIEL que nous trouvons bien trop importantes par rapport à tout ce qu'il y aurait à faire pour réaménager le quartier. Voilà, je pense que c'est bon Fabien et Justine ? Merci.

M. BOUTARD : Et bien Madame GUICHARD, je crois que ma première réponse en ce qui concerne votre intervention sera de vous réexpliquer ce qu'est un Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce soir nous ne votons pas le budget Madame. La prochaine fois que nous nous verrons, nous voterons le budget. Et effectivement, un certain nombre de points dont vous faites des supputations, peut-être même des procès d'intention, auxquels nous répondrons peut-être, mais ça, ce sera le vote du budget.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est un moment qui est obligatoire. Comme je vous l'ai dit, il est inscrit dans le Code des Collectivités Territoriales, dans la loi, et il nous demande de faire état d'un certain nombre de points.

Deuxièmement, je vous inviterai et vous êtes Conseillère Communautaire, à faire une différence entre ce que la Ville porte dans ses politiques et les compétences de la Communauté de Communes. Là, encore une fois, ne mélangeons pas tout. Chacun a son rôle, chacun a sa place, chacun a ses engagements dont le rôle de la Communauté de Communes je vous le rappelle est d'avoir une vision territoriale en concertation avec les 14 communes.

Sur les propositions chiffrées, effectivement vous aurez tout cela et de la façon la plus transparente possible comme ce soir, sur les chiffres sur une partie de 2020 et sur les orientations, c'est-à-dire sur les grands thèmes sur lesquels nous allons travailler. Et bien vous aurez tous ces chiffrages, comme je vous l'ai dit, lors du Budget Primitif qui sera voté le 31 mars.

Sur la citoyenneté et sur les mesures sociales, je ne sais pas si nous vivons dans le même contexte mais vous savez comme moi que la situation de la Covid-19 est une gifle cinglante à ce qui concerne la relation humaine. Depuis combien de temps ne nous sommes-nous pas serrés la main ? Depuis combien de temps les gens ne se sont pas embrassés dans la rue ? Depuis combien de temps, Madame, les terrasses de café et de restaurant sont fermées ? Depuis combien de temps les

échanges se font au travers d'écrans interposés où vous ne dites pas la même chose que quand vous êtes comme nous ce soir en présentiel ?

Notre société vit un drame, elle le vit ce drame. Et en aucun cas il n'y a de la volonté de notre part, et de la majorité municipale, une volonté à rendre tout secret, tout confidentiel. Non Madame. Simplement vous voyez le contexte de notre rencontre de ce soir qui est un Conseil Municipal où on a l'impression d'être plutôt à un concours plutôt que dans une salle où nous pourrions échanger, même après le conseil et pourquoi pas boire un peu de cet or blanc que nous connaissons si bien sur notre territoire.

Reprenons la mesure d'avoir pris un mandat en pleine crise sanitaire. Qui que ce soit qui l'aurait pris et ce n'est pas un jugement de valeur, pour tous ceux qui ont pris des municipalités, mais pour tout le monde cette situation est difficile.

Alors dire que l'on ne fait pas de citoyenneté, vous croyez que c'est amusant pour un Maire de ne pas faire de cérémonie des vœux et d'échanger avec sa population ? Vous croyez que c'est amusant pour un Maire de ne pas pouvoir rassembler différents intervenants autrement qu'avec une distanciation de 2 mètres ?

Madame, la citoyenneté elle n'est pas en danger. Elle n'est pas en danger. Elle a été mise simplement, à cause d'une situation sanitaire, un peu en sommeil et ma plus grande crainte et notre travail, c'est de réfléchir à ce qu'il va se passer lors du réveil. Et là les combats politiques ... Mais je crois que vous voyez, ... la prise de fonction de maire fait prendre beaucoup de recul sur les choses. Et je dois dire qu'avec mon prédécesseur, dans les moments les plus difficiles, que ce soit des attentats, des moments de grande difficulté qu'ont pu traverser notre ville et notre pays, le combat politique n'a jamais existé, en tout cas le combat partisan. J'espère que dans cette assemblée, il n'y aura pas de combat partisan, il n'y aura pas de combat politique dans une situation comme nous la traversons.

Sur la dette, je crois que vous n'avez pas bien lu. Nous allons emprunter beaucoup plus, nous avons un projet d'investissement un peu plus ambitieux. Mais attention, attention, la dette ça se rembourse. Et qui la rembourse ? Les amboisiens. Il y a un contrat de relance et de transition écologique dans lequel nous allons nous inscrire et qui nous engage à faire de l'investissement plus lourd et là encore une fois, je l'ai déjà dit, je le répète si vous le souhaitez, mais les excédents liés au fonctionnement sur les prochaines années vont de plus en plus diminuer, diminuer, diminuer. C'est pour ça que je crois que l'Etat souhaite, non pas compenser parce que nous n'avons pas inscrit comme vous l'avez vu la perte liée à la Covid mais puisque nous n'en sommes pas réellement sûrs. Puisque nous avons des droits de mutation qui sont très forts. L'Etat fera sans doute comme d'habitude, il regardera et il compensera en fonction de ces recettes. Mais sur les investissements, l'Etat a fait le choix, comme d'ailleurs le Département et la Région, de soutenir financièrement la reprise économique. Donc il faudra effectivement et c'est l'idée, dans le cadre du CRTE et nous avons hier parlé du CRST, Contrat Régional de Solidarité Territoriale, effectivement enclencher plus de projets sur cette période où d'ailleurs les taux d'intérêt sont particulièrement bas. Quand l'Etat annoncera...

Intervention de Madame GUICHARD inaudible : absence de micro.

M. BOUTARD : Je ne défends pas le point de vue de l'Etat je défends le mien Madame, avec réalisme. Avec réalisme Madame.

Intervention de Madame GUICHARD inaudible : absence de micro.

M. BOUTARD : Je n'entends pas ce que vous dites, Il faut donner un micro à Madame, je n'entends pas. Et après Monsieur RAVIER fera son intervention.

Mme GUICHARD : Je dis juste que c'est pas la peine d'essayer de me convaincre avec cette histoire de la dette de la façon dont le défend le gouvernement et les partis de droites, de devoir rembourser la dette, de la question de la moralité c'est pas ce que j'entends moi et j'entends des économistes qui ne défendent pas du tout la même chose. Donc ce n'est pas la peine d'essayer de me convaincre sur cet aspect là. Vous défendez votre...

M. BOUTARD : Bah vous me posez une question Madame, je vous réponds.

Mme GUICHARD : Non vous me prenez pour une imbécile qui ne comprend rien.

M. BOUTARD : C'est un débat ou un jugement ?

Mme GUICHARD : Non non mais vous pouvez, vous assumez votre choix avec votre idée de la dette. Moi c'est pas la mienne, c'est pas la nôtre.

M. BOUTARD : Mais je parle pas de la dette de l'Etat, je parle de la dette de la Ville Madame.

Mme GUICHARD : Mais vous nous en parlez de la même façon. Il faut la rembourser, etc.

M. BOUTARD : Vous êtes intervenue.

Mme GUICHARD : Oui.

M. BOUTARD : Je vous réponds. Sur la dette. Chère Madame, vous savez ce que c'est que de faire peser de la dette sur l'habitant et sur la perspective d'avenir ?

Mme GUICHARD : Ce qu'on voit c'est que tout ce qui n'a pas pesé aujourd'hui n'a pas été fait jusqu'à maintenant et c'est aussi ce qui devrait être fait pour le futur.

M. BOUTARD : Chère Madame, je vous rappelle et je ne vais pas le faire à chaque fois que la prise de parole se demande. C'est pour la bonne tenue de l'assemblée sinon ça deviendrait un endroit où on ne pourrait même plus s'entendre. Donc je vous invite à écouter ma réponse et si vous voulez réintervenir vous redemanderez la parole. C'est la même règle dans tous les Conseils Municipaux et dans tous les organismes délibérants.

Je vous réponds. Je ne parle pas de la dette de l'Etat je parle de la dette de la ville. L'engagement financier, oui il faut en faire. Mais il faut regarder le niveau et plus vous explorez la dette, vous irez chercher des banques qui voudraient vous prêter avec des taux et des capacités d'auto-financement qui seraient nuls ou qui seraient quasi nuls ? Et bien non elles ne vous prêteraient pas d'argent et vous auriez votre capacité de désendettement qui passerait sur des nombres d'années qui pourraient faire peur.

Donc il faut avoir la mesure des choses, à la hauteur d'une ville de 13 500 habitants et vous me dites que je fais une gestion de bon père de famille. Mon prédécesseur n'aimait pas trop quand on disait ça. Moi je trouve que ça a un côté plutôt flatteur. C'est-à-dire c'est pas d'envoyer sa collectivité droit dans le mur. L'idée c'est quand même d'arriver à un investissement plus important mais régulier. Si vous faites des pics d'investissements, là effectivement vous allez avoir des sueurs froides. Quand vous ne voulez pas augmenter les impôts des habitants, c'est aussi un choix politique. Vous pensez que la situation sociale, économique et financière des habitants est vouée à faire que l'on dépense comme ça, que l'on dépense. Non c'est une responsabilité morale, premièrement, et deuxièmement, une responsabilité face à notre situation. En aucun cas, je ne mettrai cette ville d'Amboise que nous aimons tous ici beaucoup, je ne la mettrai à genoux. Vous entendez bien ?

Ça n'empêche pas d'investir, ça n'empêche pas. Mais pour le moment, l'Etat, dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique ne nous a pas donné les montants qui abonderont. Donc il y aura effectivement comme c'est dit dans le rapport des décisions budgétaires modificatives quand nous aurons les affectations de l'Etat et où là nous verrons à quel niveau de subventionnement nous pouvons avoir recours pour lancer sans doute des projets de façon plus rapide. Et je vous donne un dernier élément si un jour vous êtes Maire d'une commune, c'est la capacité à supporter l'investissement Madame.

Quand vous avez une équipe municipale, les projets c'est pas comme ça et ça se fait. Il faut que les services, qu'ils soient techniques, qu'ils soient d'urbanisme, qu'ils soient tous les services de la ville puissent enclencher les projets, faire les appels d'offres, suivre les contrats. Et vous ne faites pas ça comme ça. C'est pas on décide on fait un projet et puis subitement on fait tout. Non chère Madame, c'est aussi la capacité d'une collectivité à pouvoir porter ses projets en fonction de son nombre de personnel et en fonction aussi de sa capacité à les porter. Je pourrai donner la parole à bon nombre de mes adjoints sur ce sujet et d'autres dans cette salle l'ont connu sous l'ancien mandat.

La rue Victor HUGO par exemple. La rue Victor HUGO c'est une mine à surprises. Et c'est pas parce que Thierry BOUTARD est devenu Maire que la situation a changé. Elle était déjà comme ça avant. Quand vous ouvrez et que vous vous rendez compte que les canalisations sont à changer c'est 200 000 euros en plus. Quand vous avez un chantier et que vous dites la fibre vous allez pas la passer en façade quand on est ouvert et on va la passer en souterrain, c'est 50 000 euros en plus. On vous présentera lors d'un prochain Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue Victor HUGO. C'est un choix aussi d'aménagement donc il faut pouvoir le porter. Et je peux vous dire qu'avec Madame MOUSSET et les chefs de service ainsi qu'avec les Directeurs de service de la Ville d'Amboise, c'est un projet qui nous prend beaucoup de temps. Et sur d'autres dossiers pareils. C'est la capacité aussi à pouvoir porter les projets. Ça c'est un élément de façon cordiale que je vous dis, mais qui est très important dans une collectivité sinon vous débordez votre mairie et vous n'arrivez plus rien à suivre.

Sur la mobilité, c'est un sujet dont on parlera à la Communauté de Communes. Mais là encore une fois je trouve que c'est un peu un procès d'intention puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires ne dit en aucun cas qu'on ne fera pas de piste cyclable, je ne vois pas où vous êtes allée voir ça. Quant à la végétalisation chère Madame, je ne vois pas en quoi 100 000 euros qui sont les investissements, les investissements, c'est-à-dire c'est uniquement la matière achetée ou la prestation achetée, sont déjà très conséquents pour une ville comme Amboise. Et je vous rappelle que si vous avez bien regardé les chiffres, sur le budget de fonctionnement, les charges de personnel mais aussi les charges fixes qui sont liées à la ville mais aussi sur certains investissements comme la voirie. Il faut l'entretenir. Il y a des budgets qui sont quasiment automatiquement fléchés, des montants je dirai automatiquement dépensés si on veut faire fonctionner normalement une ville et quand vous lisez voirie ce n'est pas obligatoirement du bitumage à tour de bras. La voirie c'est pas ça. Ça c'est une interprétation.

Sur le dernier point, quand vous parlez de l'habitat, vous dites que j'ai des belles intentions mais que dans les faits ils ne sont pas inscrits. Vous verrez ça lors du budget. Après, j'imagine bien que votre positionnement ne sera pas de me donner raison mais d'être plutôt sur une posture, posture que je peux comprendre madame, que je peux comprendre, mais à un moment donné il faut se mettre face à la réalité, face à la vérité. Et ça c'est un autre sujet.

Vous avez répondu, l'autre jour, face à la question écrite que vous me rappeliez que je ne répondais pas. Et bien si Madame, parce que le premier rôle d'un Maire, ça n'est pas de bousculer pour bousculer, c'est avant tout de respecter la loi et de la faire respecter avec les codes, avec les différents plans que nous avons votés ou qui ont été votés sous l'ancienne mandature. Si vous voulez qu'ils soient changés, ils devront être changés à un moment donné. Les plans ne sont pas figés dans le

marbre, ils doivent être évolutifs. Ils évolueront en temps et en heure. Mais Madame, en 8 mois, avec la situation économique, avec la situation sociale et la situation sanitaire, je suis plutôt fier de vous présenter un rapport d'orientations budgétaires avec un excédent comme il est, avec des propositions comme elles sont, parce que les entreprises aussi vivent cette situation sanitaire. Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Merci Monsieur le Maire. Nous souhaiterions pouvoir éventuellement intervenir à plusieurs voies si vous nous en donnez la...

M. BOUTARD : Mais bien sûr tout le monde peut intervenir Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Mais les uns derrière les autres comme ça vous n'aurez qu'une seule voix. Mais à 4 voix. Tout d'abord et il faut le souligner, nous souhaitons vraiment vous remercier pour ce bon document. C'est vrai que nous l'avons reçu dans les temps, nous avons eu le temps même si c'est vrai que la durée n'est pas toujours optimale et avec une Commission Finances au milieu, ça permet de préparer les choses.

Donc c'est un bon document et nous savons par expérience que c'est un exercice difficile, qui nécessite beaucoup de temps, de cohérence et de volonté politique. Nous n'avons pas toujours la même volonté politique mais nous savons reconnaître quand les gens travaillent. Nous savons également qu'il a dû mobiliser particulièrement les services. Et nous tenions ici même à les féliciter tant leur sollicitation a dû être intense en cette période de l'année. Et le contexte est lui aussi particulièrement compliqué.

Amboise est une ville attractive dont les impôts n'ont pas bougé depuis plus de 15 ans, dotée d'un excellent bilan financier, d'un taux d'endettement très en dessous des villes des mêmes strates et d'une CAF dynamique qui malgré sa descente brutale sur l'année 2020 vous permettra et nous permettra également, et si vous le souhaitez, de mener des projets pour Amboise et les Amboisiens. Je tiens au passage et je pense qu'il faut le souligner à remercier publiquement l'excellent travail de Christian GUYON ainsi que de son équipe qui nous a laissé un budget sain et une ville parfaitement gérée.

Alors que notre pays traverse une des pires crises sanitaires de son histoire, que la situation de nombreux amboisiens se dégrade, que les pertes d'emploi sur notre territoire se multiplient, que le secteur économique est à l'arrêt, que le tourisme qui est une économie dont nous savons de quelle importance elle est sur notre ville, est quasiment au point mort. Que les commerçants de notre ville souffrent comme jamais. Que les restaurants sont fermés depuis plus de 5 mois, que les hôtels ne sont pas forcément ouverts voilà. Tout le monde souffre et on se...voilà. Pour nous il est, nous concevons que c'est à ce moment-là qu'une collectivité se doit être au plus proche de ses habitants. Or, nous sommes quelque peu étonnés de voir que vos investissements manquent un peu d'ambition.

En effet, nous notons des investissements portés plutôt sur le patrimoine mais pas forcément sur des projets vers les amboisiens. Alors qu'on aurait besoin d'avoir une dynamique vers des amboisiens, vers des gens qui souffrent, qui puissent s'accrocher à ce projet. Nous n'en voyons pas. Où sont les nouveaux projets pour Amboise et les amboisiens ?

Également, plusieurs points d'inquiétudes et d'interrogations.

Le premier que moi je porte qui était le poumon de la Ville d'Amboise, mais pas que le Tourisme, c'est aussi sa vie associative. Alors que vous indiquez un budget constant, vous nous indiquez deux lignes plus bas une baisse de 10 000 euros de son enveloppe. Vous indiquez également plusieurs fléchages sur des projets. Lesquels ?

Selon des critères qui sont encore inconnus, on n'a pas encore l'occasion d'avoir une commission sport, associative ou autre, on ne connaît pas ces critères. Les associations ne sont pas forcément au courant et il serait peut-être bon que la représentativité et les représentations municipales pardon aient pu avoir ses éléments là avant et qu'on ait pu en discuter. Parce que, alors que le monde

associatif traverse également une crise sans précédent, que bon nombre d'adhérents se posent la question et évoquent auprès des bénévoles dirigeants le remboursement de leur cotisation sur une année blanche, la collectivité qui doit être normalement le socle de stabilité amène une forme d'angoisse, d'inquiétude. Les subventions qui étaient normalement attribuées deviennent des parts variables, incertaines et c'est cette incertitude qui je pense peut amener de la confusion et un désespoir encore un peu plus important auprès des bénévoles qui sont au quotidien et qui font la ville d'Amboise, entre autres. Vous évoquez également cette logique de parts variables mais il y a une part également de charges fixes qui sont attribuées aux associations gestionnaires qui ont des salariés et ces charges fixes elles ne sont pas compensées. Et si on est sur une baisse des cotisants et des cotisations alors qu'on ne sait pas encore si l'Agence Nationale du Sport compensera cette perte de cotisations. La ville, pour nous, se devrait d'être au plus près et d'être stabilisante au moins sur 2021, on ne sait pas sur les autres années mais au moins sur 2021, auprès de ces associations gestionnaires.

Nous n'avons pas vu non plus dans votre document une ligne budgétaire, alors peut-être qu'elle apparaîtra un jour, consacrée aux enveloppes récurrentes. Ça sous entendrait que sur 2021 il n'y a rien par exemple sur l'entretien de l'éclairage, qu'il n'y a rien non plus sur l'entretien des caveaux, vous voyez.

Donc cette ligne qui était normalement une dotation d'environ une centaine de milliers d'euros n'apparaît pas. Quid ?

Et puis également, alors vous avez commencé à répondre partiellement, sur votre PPI, nous voyons effectivement une indexée 2 600 000 sur de la voirie mais en intégrant la Tour de l'Or Blanc à 563 000 euros ainsi que le terrain de foot de La Verrerie, je trouve que quand même, même si le projet est beau, l'indexer sur de la voirie, ça me paraît un peu tiré par les cheveux. Si vous le souhaitez, je vais passer la parole à

M. BOUTARD : Je vais répondre à chaque intervention. Je vais répondre à votre intervention Monsieur RAVIER. Déjà effectivement, je vous remercie de saluer la qualité du document. Je remercie Hélène MAURANGES qui a pris ses fonctions il y a peu de temps au mois de janvier, ainsi que le service Finances avec Evelyne COUHÉ mais aussi tous les services qui se sont mobilisés sur ce rapport d'orientations budgétaires. Oui, beaucoup de travail, j'y passe du temps, j'ai dit que je serai un maire à 100%. Je suis un Maire et un Président de Communautés de Communes parfois, comme le reproche mon entourage, à 200 %. Je suis heureux qu'en tout cas le débat puisse s'installer de façon sereine.

Oui Amboise est une ville attractive. Monsieur RAVIER vous avez salué Christian GUYON. Je crois que nous avons des points de divergence avec Christian GUYON sur un certain nombre de projets mais vous n'avez jamais entendu de ma part dire autre chose que les finances de la Ville d'Amboise étaient saines. Je le redis ce soir, effectivement, elles sont saines. Elles méritent avec une nouvelle équipe municipale un certain nombre de réorganisations et Dieu sait qu'il en faut en interne de cette mairie.

Et sans doute aussi sur de nouveaux projets. Là, encore une fois, je vous répondrai comme à Madame GUICHARD, ce soir nous ne votons pas le budget. Vous aurez toutes les explications de façon aussi détaillée que ce soir pour le Budget Primitif.

La crise, oui, c'est une crise violente, violente pour tout le monde. Et parfois encore plus violente quand elle remet en cause l'emploi comme c'est le cas et comme je vous le disais en préambule, où j'ai fait un petit commentaire sur la situation économique, sur la situation économique internationale et nationale.

Sur notre ville, vous avez entendu que les trois secteurs les plus touchés sont trois secteurs qui nourrissent énormément notre territoire. L'aéronautique nous le voyons avec la situation de Mécachrome. Avec le Tourisme. J'étais avec Madame la Préfète vendredi sur le futur chantier de la chapelle Saint-Hubert et du mur de soutènement au-dessus de la rue Victor Hugo, gros chantiers

qui draineront plus de 3 600 000 euros, c'est-à-dire entre la Fondation Saint-Louis et le plan de relance de l'Etat.

Il n'y avait rien de plus troublant que d'être sur une place du château où il y avait deux personnes et dans un château vide, vide.

J'ai rendu visite au Clos-Lucé il y a quelques temps déjà et dans un parc et dans des musées vides. Oui comme le disait Madame GAUDRON la semaine dernière nous faisons nous avons alerté pour que les lieux culturels puissent rouvrir avec des conditions sanitaires auxquelles ils sont prêts à répondre. Il y a une certaine anxiété, anxiété chez nos commerçants, anxiété chez nos restaurateurs. Quelques-uns font des plats à emporter mais cela ne compensera jamais l'activité habituelle, oui c'est une vraie question, c'est un sujet sur le secteur économique sur lequel nous parlerons plus longuement au sein de la Communautés de Communes.

Etonné sur les ambitions ? Je vous trouve un peu sévère tout de même. Ce projet aura de l'ambition et ce projet a de l'ambition aussi parfois. Et je vous réponds à vous et aussi à Madame GUICHARD. Ce n'est pas en faisant de la nouvelle construction à tour de bras, des investissements très très lourds, avec des nouvelles infrastructures où vous savez pertinemment comme moi qu'après il faut faire supporter au budget de fonctionnement leurs fonctionnements.

Il y a effectivement des projets sur notre patrimoine, sur tout ce que nous avons déjà à entretenir, à mettre aux normes, à remettre en état dont notre patrimoine culturel, culturel vous l'appellerez comme vous voulez. Je trouve que c'est important. Quand dans l'église Saint-Denis, qui est une des plus belles églises de cette vallée de la Loire, quand vous avez à gérer au mois d'août les fuites du toit, avec mon collègue Bernard PEGEOT, à 08h00 du matin avec des seaux, je pense que là il faut intervenir.

Oui il y a un plan d'investissement sur notre patrimoine qui n'est pas qu'un patrimoine religieux, qui est un patrimoine historique pour notre ville. Qui peut remettre en cause la magnifique façade qui fait d'Amboise son rayonnement international qui est son patrimoine et son histoire. Il faut l'entretenir. Mais il faut l'entretenir avec une vision. Et je me souviens très bien de cette Commission Générale sur la Tour d'OR Blanc de Jean-Michel OTONIEL où à l'unanimité tout le monde avait décidé à l'unanimité de soutenir ce projet. Et là encore une fois c'est la culture qu'il faut soutenir parce qu'effectivement quand nous avons rendu visite à Jean-Michel OTHONIEL il y a plus d'une semaine, le milieu culturel souffre aussi terriblement et pas seulement celui du théâtre et du cinéma.

Alors dire que c'est un investissement qui ne servirait à rien, combien de personnes interviennent sur ce sujet ? D'artisans ? D'architectes ? De spécialistes ? Oui il faut aussi relancer l'économie par la mise en place d'œuvres et par la culture. Le nier ce serait aussi nier cette situation dramatique que toutes ces populations vivent, entre autres sur le travail des intermittents ou sur le travail des créateurs. Nous l'avons poursuivi et nous le poursuivrons comme nous nous y étions engagés lors de cette Commission Générale. C'est un projet que nous avons soutenu à l'époque et que nous continuerons de soutenir.

Dire qu'il faut le retirer je trouve que c'est assez... c'est pas vous Monsieur RAVIER qui avait dit ça mais Madame GUICHARD, quand vous parliez de ce projet je me disais mais mon dieu...

Voilà, nous soutiendrons sur le milieu des associations des projets. Les critères ? C'est suivant le projet. Je vais pas donner un critère ou un choix de projet. Monsieur BONY qui est en charge des associations et Monsieur HELLOCO qui est en charge de la relation citoyenne ont rencontré bon nombre de présidents d'associations et leur en ont parlé. J'ai reçu des courriers de présidents d'association qui nous disent nous on n'a pas utilisé la subvention de l'année dernière on en redemande pas ! A budget constant, il n'y a pas - 10 000 euros c'est sur le budget de fonctionnement, sur la globalité du budget de fonctionnement qu'il y a - 10 000 euros. C'est pas sur le budget des associations. Ça n'est pas écrit comme ça en tout cas. C'est sur la globalité du budget de fonctionnement. L'enveloppe dédiée aux associations, en tout cas si vous l'avez pas bien

compris je vous le confirme, il n'y a pas de baisse de cette enveloppe. Il y a simplement dans cette période transitoire liée à la Covid où des associations auront besoin d'être soutenues très fortement pour des projets mais nous avons gardé la part de fonctionnement pour effectivement et dans les engagements budgétaires sur les prévisions de dépenses avant le vote du budget, nous avons soutenu des associations en leur attribuant déjà une quote-part pour leur fonctionnement.

J'oserai vous demander mais quelle image avez-vous du maire ? Vous connaissez un maire, ah oui j'en connais mais pas dans cette région, vous connaissez des maires qui aiment taper sur les associations qui font le vivier de leurs villes ? Mais en aucun cas. Il faudrait être complètement abrutis. Abrutis de vouloir taper sur ces associations. Mais qui veut taper sur les associations ? C'est toute la dynamique de notre territoire.

Nous allons les soutenir, nous les soutiendrons. Mais nous adaptons la méthode du soutien. Il y a un certain nombre d'associations pour, quand il y aura le déconfinement, entre autres des associations culturelles et sportives auront besoin d'un coup de main sur un projet plus marquant.

Et puis vous le savez comme moi il y a aussi cette volonté de créer de la dynamique. Quand tous les ans vous reconduisez le même montant de subvention, on en a parlé avec certains présidents d'associations, où ça devient une sorte régularité, une entrée financière connue et on l'oublierait presque parce qu'elle est devenue normale. Alors que susciter l'idée du projet, de recréer de la dynamique autour du projet, je trouve ça important. Et vous le savez comme moi, vous qui avez eu des responsabilités en tant qu'Adjoint aux Sports et aux associations, qu'il n'y a pas que ça que la ville apporte. Il y a aussi tout le matériel, toute la mise à disposition de nos infrastructures que nous continuerons à faire. Ne soyez pas inquiet pour les associations. Nous en avons besoin et nous ferons tout pour qu'elles ne perdent pas pied dans cette situation que vous décrivez, comme moi, très difficile.

Je pense que c'est important de ne pas faire peur aux associations. Je vous le dis sincèrement il faut les soutenir. C'est une vision unanime. Et nous allons même parfois élargir parfois un peu le champ de certaines associations qui viennent faire de l'animation sur notre territoire.

Les travaux d'entretien de voirie que ce soit l'éclairage et le reste, là aussi je trouve ça surprenant comme remarque.

Vous pensez que notre patrimoine nous n'allons pas l'entretenir que ce soit l'éclairage public ou la voirie ? Nous avons annoncé un plan pluri annuel d'investissement voirie, qui est inscrit dedans, qui prend une couverture très large au-delà de la voie roulante dans un cadre d'aménagement. Je pense que Madame MOUSSET qui travaille avec un certain nombre de conseillers délégués, dont Monsieur GILLET, Monsieur LÉONARD, Monsieur LAMOUREUX et d'autres, seront en capacité d'ici la fin de l'année de vous présenter ce plan pluriannuel d'investissement des routes. C'est un lourd travail, c'est un long travail. Vous le savez comme moi. Faire les diagnostics, faire le tour de toute la ville, ça n'est pas une mince affaire, il y a beaucoup à faire et puis après, on avait eu il y a quelques temps par la Communauté de Communes un diagnostic de voirie. On a repris tous ces éléments qui étaient dans les services de la ville pour effectivement pouvoir vous proposer quelque chose d'assez construit et de pouvoir le projeter sur plusieurs années avec des échéances aussi financières pour ne pas emballer le budget des investissements.

Sur le patrimoine, vous avez dit il y a beaucoup d'ambitions sur le patrimoine. J'oserai pas dire de vieilleries quand même. Quand j'entends ça « c'est le passé ! ». Vous savez qu'une société ne se construit bien que sur les sources et sur les bases de son passé. Je peux vous donner un certain nombre d'éléments entre autres sur la politique sociale.

Il sera mis à l'étude cette année par l'intermédiaire de Val Touraine Habitat la maison de services au public qui sera située dans l'ancienne trésorerie, l'ancien Trésor Public, bâtiment qui appartient à la ville, dont nous retrouverons l'usage à partir du mois de septembre c'est-à-dire quand les

travaux aux services des impôts seront terminés et qu'ils pourront reprendre leur bâtiment. Je rappelle que le comptable public aujourd'hui dont nous dépendons est celui de Loches.

Sur la maison de santé, là aussi, VTH viendra en assistance à maîtrise d'ouvrage pour le bâtiment qui était Eurocentres. Vous verrez j'espère au prochain Conseil Municipal la rupture du bail. Nous avons rencontré notaires et avocats pour la rupture du bail de ce bâtiment de l'Eurocentres, sans aucune difficulté avec le nouveau propriétaire de cette structure. Et puis là ce sera une maison de santé qui sera mise à l'étude. Vous savez comme moi que pur ce genre de bâtiment il faut mettre à l'étude, faire des travaux, de l'aménagement. On ne prend pas la clef, on ouvre et on dit venez vous installer. Non. Ça ne se passe pas comme ça. Et puis il faut anticiper. C'est quand même des bâtiments qui reçoivent du public, il faut savoir les adapter à tous les publics.

Sur le chantier toujours social, nous projetons et je vous l'ai dit nous y travaillons ardemment, le rapprochement des services de Politique de la Ville et du CCAS pour redonner une équité et une dynamique, et tout au moins une cohérence sur les politiques sociales. Ce chantier est en cours, ce chantier avance bien mais nous ne sommes pas les seuls partenaires. Il faut travailler aussi avec les services du Conseil Départemental et bien sur les services de l'Etat.

Sur d'autres projets, mais sinon on va faire le budget ce soir hein, je vous donne quelques éléments importants sur l'Hôtel de Ville. Nous allons faire les travaux de la façade de l'Hôtel de Ville puisque certains s'en sont rendus compte mais le béton s'effrite, nous commençons à voir la structure métallique. Donc avec l'Architecte des Bâtiments de France, nous avons fait le choix d'un projet le moins coûteux possible pour restructurer cet Hôtel de Ville. Je vais le dire parce que c'est une belle surprise, une bonne surprise. Nous aurons inscrit sur cet Hôtel de Ville la trilogie républicaine qui n'était inscrite nulle part sur l'Hôtel de Ville et cette trilogie républicaine sera inscrite de la main de Jean-Louis DEBRÉ qui a accepté de l'écrire et de la retranscrire sur cette façade de l'Hôtel de Ville. Je suis très heureux pour notre ville qu'il nous ait fait cet honneur.

Sur l'Hôtel de Ville toujours, il y aura la sécurisation du hall pour mettre en sécurité nos personnels. D'ailleurs, je lisais cet après-midi la Lettre des Maires où on nous disait qu'effectivement, il fallait de plus en plus mettre en sécurité nos personnels. Effectivement, dans l'Hôtel de Ville aujourd'hui quand on rentre, si quelqu'un rentrait de façon intrusive pour rentrer à l'état civil avec de bonnes ou de mauvaises intentions en tout cas, nous n'avons pas aujourd'hui le système pour filtrer les gens et les orienter dans les services de la ville. Là aussi les plans vous seront présentés en commission.

Et puis la restauration du patrimoine, vous le savez comme moi c'est le 500^{ème} anniversaire de l'église Notre Dame du Bout des Ponts, il y a l'ADAC et le CAUE qui nous ont rendu leur premier rapport pour les travaux. Il y aura des travaux assez conséquents. Elle prend l'humidité. Il faut la traiter. C'est quand même une pièce qui a plus de 500 ans, seule église construite sous le règne de François 1^{er} dans cette ville ce n'est pas rien.

Des travaux dans les écoles, vous avez parlé effectivement de l'école Rabelais-Richelieu qui a pris feu comme vous le savez. Ce montant a été ressorti puisque nous espérons, enfin c'est plus qu'un espoir, qu'il soit remboursé par les assurances, en tout cas de la société qui serait à l'origine de l'incendie suite aux travaux qui étaient eux-mêmes suite à une procédure pour des malfaçons. Sur le reste des travaux, la ville n'a pas à la fois dans son fonctionnement vous verrez une part importante sur les écoles comme toujours et sur les investissements, le deuxième gros chantier, en dehors de l'isolation, en dehors des travaux courants, ce sera l'école Jules Ferry qui verra ses espaces extérieurs entièrement réaménagés. Ainsi que ses toilettes qui doivent dater des années 70. Et son préau couvert a déjà en partie été refait.

Voilà je pourrai passer la soirée à vous évoquer tous les projets mais je pense que c'est vraiment le travail du prochain exercice qui est le budget primitif.

Sur la voirie, vous verrez un programme bien sûr de travaux importants. Il en a déjà été fait un depuis les six derniers mois. Vous verrez dans le prochain magazine déjà les travaux qui ont été faits. Il faut entretenir notre ville, c'est aussi notre rôle. Il faut bien sûr investir mais il faut aussi l'entretenir.

Madame SANTACANA, vous avez demandé la parole.

Mme SANTACANA : Oui Monsieur le Maire. Je vais revenir sur votre volonté de maintenir les taux d'imposition. En maintenant stables les taux d'imposition, vous vous inscrivez dans la continuité de notre ancienne politique fiscale puisque depuis 2005, nous nous sommes toujours attachés à ne pas augmenter ces taux. Ceci a pu se faire grâce à une gestion rigoureuse des finances de la ville dont vous héritez aujourd'hui. Mais ce qui nous interpelle, et je vous cite : « compte tenu de la crise sanitaire et des impacts sociaux et économiques de la population de la Ville d'Amboise, il sera proposé une stabilisation des taux d'impôts communaux en 2021 ». Est-ce à dire que si nous n'avions pas connu de crise sanitaire, vous les auriez augmentés ?

M. BOUTARD : Alors Madame SANTACANA, je trouve ça assez amusant. J'ai déjà entendu cette question en Commission des Finances. Vous savez, je crois votre équipe dans laquelle vous étiez, comme la nôtre, nous avons annoncé que nous n'augmenterions pas les taux d'imposition. C'est mal me connaître que de penser que je les aurai augmentés s'il n'y avait pas eu la Covid.

Mme SANTACANA : Mais c'est parce que c'est ce qui est marqué Monsieur le Maire.

M. BOUTARD : Non, non. C'est une interprétation verbale que vous faites.

Mme SANTACANA : C'est ce qui est marqué.

M. BOUTARD : Non non c'est une interprétation mais vous savez les interprétations de texte ça a été un exercice formidable que j'ai fait pendant 12 ans dans le cadre de mon travail parlementaire. C'est ce qu'on appelle rédiger l'amendement. C'est l'interprétation du texte d'origine que vous voulez faire modifier.

Mme SANTACANA : Bah j'invite les amboisiens à relire ce passage.

M. BOUTARD : Je vous confirme Madame SANTACANA qu'en aucun cas, en aucun cas, et dans le texte il n'est pas dit que s'il n'y avait pas eu la Covid on aurait augmenté les impôts. Là vous pourriez dire que ce serait le cas mais là ce n'est pas le cas. Donc en aucun cas. Nous ne les augmentons pas mais il n'y aurait pas eu la Covid, nous ne les aurions pas augmentés non plus comme je m'y suis engagé avec mon équipe lors de la campagne électorale. Les choses sont très claires. Nous n'augmenterons pas les impôts en 2021.

Mme SANTACANA : Et sur les autres années non plus ?

M. BOUTARD : Ah bah l'objectif est de ne pas augmenter les impôts ça c'est sûr ! Maintenant vous le savez comme moi, je vous le dis très clairement pour la Ville d'Amboise, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts ça c'est clair. Sur la Communauté de Communes, nous ferons les annonces budgétaires dans quelques semaines et là aussi nous n'avons pas l'intention d'augmenter les impôts. La situation financière vous sera donnée et une décision sera prise au Conseil Communautaire. Sur la Ville d'Amboise, il n'y a pas de volonté d'augmenter les impôts chère Madame SANTACANA. Et voilà.

Mme SANTACANA : Nous voilà rassurés Monsieur le Maire.

M. BOUTARD : Moi aussi. Croyez-moi je suis un contribuable. Madame Evelyne LAUNAY.

Mme LAUNAY : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Mon intervention porte sur votre politique des Ressources Humaines et notamment sur l'évolution prévisionnelle des emplois et les dépenses s'y rapportant. J'évoquerai 3 points. Le premier, vous mettez en avant dans votre rapport et j'en reprends les termes, un des objectifs du mandat municipal de 2020/2026 est aussi la construction d'un esprit de coopération, de partage, de transversalité entre les services de la ville et ceux de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Et un petit peu plus loin, esprit de mutualisation et de travail commun. Ce sont des thématiques fort intéressantes. Pour autant, parallèlement à cet objectif, vous annoncez la fin de la mutualisation de la direction des services techniques ville/CCVA. Il y a pour moi une incohérence quand même dans ce propos. Par ailleurs, la fin de cette mutualisation induit donc le recrutement d'un nouveau Directeur des Services Techniques pour la ville. Quel est le coût supplémentaire de ce nouvel embauché ?

Le deuxième point, vous évoquez 15 départs en retraite d'agents sur les années 2021/2022, nombreux départs posant des problèmes de recrutement, de transmission de connaissances, de transferts de compétences et de coût pour la collectivité avec notamment la gestion des compte épargne temps. Même si nous avons eu des explications sur ce point en Commission des Finances, je souhaiterais que soit évoquée ici la complexité de cette gestion et le coût supporté par la ville pour que tout le monde ait la même information. Merci.

Par ailleurs, lors de cette commission, vous aviez évoqué une remise en question de ce compte épargne temps tel qu'il est géré actuellement. Ce point serait bien évidemment négocié avec les instances représentatives du personnel, instances très attachées et on peut le comprendre à leurs acquis. Les négociations sur ce sujet ont-elles démarrées ?

Le troisième et dernier point, lors de vos interventions au Conseil Municipal, dans le précédent mandat sur le sujet de la gestion du personnel, vous pointiez le coût de la masse salariale. Vous envisagez me semble-t'il de réduire autant que faire se peut le personnel du centre technique afin de faire travailler les entreprises locales de préférence. Où en êtes-vous de cette réflexion à ce jour ? Qu'envisagez-vous ? Je vous remercie.

M. BOUTARD : Merci Madame LAUNAY. Je vais vous répondre point par point. Effectivement, sur les propos et vos questions.

L'objectif est un esprit de mutualisation et de coopération. Mais bien sûr qu'il doit exister. D'ailleurs, je vous le dis très clairement, à la Communauté de Communes, il faudra travailler quatre dossiers en même temps. Et je vous dis bien en même temps. Projet de territoire, schéma de mutualisation, pacte de fiscalité et de finances et pacte de gouvernance. Et vous comprendrez pourquoi il faut travailler ces quatre éléments ensemble, parce qu'ils sont imbriqués les uns dans les autres.

La mutualisation, effectivement la décision d'avoir un DST commun Ville et Communauté de Communes pouvait paraître un sujet intéressant. Il s'avère que le directeur lui-même, à mon arrivée à la tête de cette ville, m'a fait part de sa volonté de ne pas continuer dans ce sens-là. Travail trop conséquent, partage du temps trop anxiogène, incapacité à pouvoir suivre ses équipes sur le terrain puisque toujours en réunion et je le comprends. C'est un agent qui n'a jamais démerité, je l'ai beaucoup écouté, je lui ai dit que je prendrai une décision. J'ai pris cette décision avec mon équipe effectivement de demander à, je peux le nommer Christophe STOCKY, de prendre la Direction des Services Techniques de la Communauté de Communes puisqu'il y a de gros dossiers de travaux qu'il faut mener, et qu'il faut mener de front, avec souvent des incidences d'entreprises qui pourraient aller jusqu'à des incidences juridiques. Et la ville, dans le cadre de ce nouveau mandat va porter un certain nombre de projets. Ça a été compliqué pour Monsieur STOCKY et pour moi-

même de faire le choix de « Est-ce que vous restez à la ville ou est-ce que vous allez à la Com'Com ? » Vous imaginez bien ? Je lui ai laissé le choix pour tout vous dire. Il a souhaité, et je respecte son choix, aller à la Communauté de Communes, donc je recrute un nouveau Directeur des Services Techniques pour la Ville. Sans augmentation du budget, avec une réorganisation des services. Vous imaginez bien que si l'emploi passe à 100%, le nouveau directeur des services techniques aura du temps pour mener ses équipes mais aussi pour réorganiser les services techniques. Oui, il faut réorganiser les services techniques. Oui, j'ai dit à plusieurs moments de ce mandat que la régie était trop importante parce qu'on faisait de la régie d'investissement.

Pour bien que vous compreniez toutes et tous, une régie en fait doit servir à entretenir notre patrimoine, entretenir les gymnases, entretenir le théâtre, entretenir la mairie, entretenir toutes nos infrastructures, parfois des petits travaux de voirie, parfois non c'est pas parfois c'est souvent des travaux dans les écoles, mais à aucun moment je n'estime que la régie peut aller faire de l'investissement. C'est-à-dire que vous bloquez tout le service sur un projet pendant un mois, deux mois. C'est une vision des choses, je vous ai dit que je n'augmenterai pas la masse salariale et effectivement le recrutement d'un nouveau DST ne viendra pas surabonder mais réorganiser. Il faut réorganiser. Il y a beaucoup de choses à réorganiser. Réorganiser les services pour créer, et vous le savez comme moi un peu de dynamique parfois, réorganiser les responsabilités de chacun. Ce sera le travail que j'ai demandé à Hélène MAURANGES, de prendre le recul sur le bon fonctionnement de cet Hôtel de Ville et d'avancer. Mais aussi d'avancer dans le temps. Je prends toujours cet exemple qui fait sourire mais savez-vous comment le personnel de la Ville d'Amboise pose ses congés ? Et bien sur des fiches en carton. Comme dans les années 80 /90, nous n'avons toujours pas de logiciel de gestion de congés. Et bien nous allons changer cette méthode. Il faut avancer, il faut faire avancer notre administration, il faut la moderniser avec des outils nouveaux. C'est pour cela aussi que cette volonté de réorganisation qui n'est pas une chasse aux sorcières ou je ne sais quoi. Mais regardez sur les services techniques dont vous parliez, Monsieur DAILLET qui avait la responsabilité des bâtiments est parti. Monsieur CHANCELIER sera à la retraite dans le courant de cette année. Monsieur POIRIER qui avait la responsabilité des travaux part en retraite. Je continue ? Tous avec des responsabilités. Vous imaginez, et nous en parlions lors de la Commission Finances, toutes ces personnes ont des comptes épargne-temps, souvent très pleins, donc soit on les monétise c'est-à-dire on les paye, mais ça veut dire que vous prenez trois mois de revenus et si vous remplacez c'est ce que je dis dans le rapport, si vous remplacez c'est-à-dire ces trois mois supplémentaires qu'il faut budgétiser si vous remplacez dès le départ à la retraite ou la personne peut prendre des congés en fonction de son compte épargne-temps et de ses congés payés. Et bien vous avez sur le poste une vacance, c'est le moment de le dire, qui peut durer trois mois. Et si vous le remplacez dès qu'il part en vacances c'est un doublage du poste et ça a un impact financier important sur des postes à responsabilités dans une ville.

Sur le CTE, Madame LAUNAY, là encore une fois, je suis en défenseur comme beaucoup du droit. En tout cas dans cette salle, je n'ai pas l'intention de faire la révolution à l'Hôtel de Ville. Vous savez comme moi que le service public municipal ne peut pas fonctionner sans ses agents. Je comprends à un moment donné que certains aient voulu partir, je le conçois c'est normal c'est la vie et c'est pas parce que j'arrivais. Certains ont fait le choix de partir parce qu'ils avaient envie de projets de carrière. Voilà. En tout cas, personne n'est parti fâché de l'Hôtel de Ville. Jusqu'à ce moment.

Sur le compte épargne-temps, les négociations n'ont pas encore commencé, elles vont commencer très prochainement. Sur effectivement ce compte épargne-temps, sur cette capacité de la monétisation et jusqu'à quel montant, ce sont des engagements de négociation que nous devons avoir. Ils sont faits ailleurs par branche professionnelle et nous c'est chaque collectivité qui le traite. En aucun cas le compte épargne-temps n'est remis en cause. C'est simplement sa capacité à le monétiser ou à le prendre avec des critères que nous choisirons avec les partenaires sociaux. Voilà c'est une discussion saine pour une meilleure anticipation de nos budgets de personnel, nous

devons bien aussi anticiper. Vous avez vu le montant ? Plus de 25 000 euros sur les comptes épargne-temps. C'est une somme que l'on ne peut pas continuellement bloquer dans notre budget, il faut l'anticiper, comme anticiper les carrières, les évolutions et éventuellement, c'est pas éventuellement c'est quand un agent veut passer un concours qu'on puisse l'anticiper aussi dans notre propre organisation. Puisque j'estime qu'un agent qui a passé un concours doit être systématiquement, s'il a réussi son concours, en évolution professionnelle. Je crois que Monsieur VERNE veut prendre la parole.

M. VERNE : Merci. J'ai aussi plusieurs questions ou tout au moins des interrogations. Les recettes des droits de stationnement FPS sont en recul avec comme seul argument la crise Covid. La crise sanitaire sur ces droits il y a une décision de gratuité sans être sur le fond de cette décision bien évidemment, quelle est la réalité de la baisse liée à cette même décision ?

Vous ne tenez pas compte en parlant de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la compensation de l'Etat relative à la crise sanitaire estimée à environ 300 000 euros. Et cela est totalement logique pour gérer un budget de manière prudentielle. Mais qu'en est-il des dépenses non réalisées afférentes à cette même crise ? Pour être exact et sincère il faut le mesurer et avoir des informations en recettes et en dépenses. Je vous remercie de la réponse apportée lors de cette séance par Madame SUPPLY.

Dans le texte du rappel d'orientations budgétaires sont confirmés les excédents des années précédentes ainsi que la dette saine, mes collègues l'ont fait mais je le refais allègrement, merci de saluer ainsi en filigrane la gestion antérieure qui a fait de cette ville ce qu'elle est. Pour vous rassurer, il en est de même pour la Communauté de Communes. Et comme évoqué en Commission Finances, il est pour nous indispensable dans ce ROB et vous l'avez évoqué en Commission Finances dans le futur une conciliation des comptes Communautés de Communes et Ville. En effet, des compétences majeures qui répondent aux besoins des amboisiennes et des amboisiens sont d'ordre communautaire. Il est urgent pour la bonne compréhension des élus de présenter les Comptes Administratifs. Bien évidemment, on est au ROB. J'ai tout à fait conscience de ce qu'est le ROB, un Compte Administratif et un Budget Primitif. Mais que les comptes administratifs soient présentés de manière agrégée. L'endettement de la ville, pour la bonne compréhension de ce qu'est l'endettement aussi, on a vu les questions, est estimé à 4,17 années en 2020. Le ROB précise 2 à 3 millions de nouveaux emprunts par an. Aussi permettez-moi de ne pas comprendre comment ne pas alourdir la dette par habitant de manière excessive sans recettes nouvelles. Comme indiqué, vous allez chercher vous et vos équipes via les élus toutes les subventions possibles et cela est juste indispensable. On en a discuté aussi et personne n'est dupe, il n'y aura pas d'aides nouvelles aux collectivités mais bien du recyclage au travers de plans, de contrats, d'appels à projets, comme dans un passé récent qui nécessite une énergie et un travail important pour les collaborateurs et les collaboratrices en place. Tout le monde le sait, des recettes nouvelles sont liées à des investissements. Je pense en particulier à la fiscalité liée au développement de la Boitardière Ouest et Est. En responsabilité, il est urgent de reprendre et de développer l'activité économique donc l'emploi sur notre territoire. Tout en sachant que les entreprises et investisseurs sont encore là pour l'instant. Cette crise sanitaire, sociale et économique rend indispensable cette réactivité vis-à-vis de nos concitoyens.

Un dernier point que je voulais évoquer sans trop allonger les débats puisque les commissions sont aussi là pour cela. On l'a vu lors de la dernière Commission Finances. C'est les recettes liées à l'attribution de compensations et la dotation de solidarité communautaire. Cette attribution va forcément évoluer avec la compétence transports à décider fin mars et vous l'avez évoqué. Et les nécessaires travaux en commission locale d'évaluation de transfert de charges et surtout que personne n'oublie la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations qui va impacter le pouvoir d'achat des amboisiens. Comme évoqué en commission finances, on verra si la mutualisation nécessaire dans un souci d'équité ne sera pas remplacée par un immense chacun pour soi. Ce n'est pas parce que se réunissent tous les maires autour d'une

table que les choses évoluent favorablement. Il faut une volonté commune. Lors de cette même commission a été évoqué le pacte financier fiscal, vous l'avez révoqué tout à l'heure. Il est à revoir en début de mandature bien évidemment et on verra si l'intelligence collective prévaudra. Puisque personne ne le fera, je m'offre un satisfecit personnel. En ayant mis en place ce pacte financier fiscal, je vous souhaite bon courage par ailleurs, ainsi que la dotation de solidarité communautaire qui profite aux amboisiennes et aux amboisiens. J'espère que cette fois-ci les élus iront encore plus loin en termes d'équité et d'intérêt général.

M. BOUTARD : Merci Monsieur VERNE. Vous avez beaucoup parlé de la Communauté de Communes et je le comprends. J'ai oublié de donner une indication tout à l'heure sur aussi ce qui se passera, pas cette année, parce que vous imaginez bien que ça n'était pas possible en si peu de temps. Mais je souhaite que le Compte Administratif soit voté en même temps que le Budget Primitif. Et je souhaite aussi et c'est une demande forte de ma part auprès de Madame MAURANGES comme auprès des services, que l'on constitue des budgets les plus réalistes possibles. C'est-à-dire que l'on pourrait prendre un budget primitif d'année en année et on reconduit même les lignes qui n'ont pas été utilisées l'année précédente. Ce n'est pas comme ça que je souhaite qu'on construise le budget. Je souhaite qu'on construise le budget et c'est pour ça qu'on votera le Compte Administratif en même temps, enfin le même jour que le Budget Primitif pour être au plus près de la réalité du consommé. Voilà c'est que c'était un point de vue avec Christian GUYON que nous ne partagions pas. Moi je pense que, aujourd'hui, la situation financière et la situation économique, pour les collectivités c'est la bonne solution. En tout cas, c'est ce que je souhaite.

Sur effectivement, vous le disiez, sur les recettes nouvelles on va tout faire pour aller chercher de la subvention. Il y a un certain nombre de dossiers qui sont déjà envoyés, pour lesquels nous avons des assurances verbales mais vous savez comme moi que l'on ne peut pas inscrire des recettes tant qu'elles n'ont pas été notifiées par écrit dans le budget. Donc effectivement, je crois que toutes les collectivités en ce moment sont un peu en retard sur les attributions, même l'Etat qui nous a dit que nous le saurions un peu plus tard alors que l'on doit construire nos budgets.

Vous avez aussi abordé le contrat de relance et de transition écologique. Je crois que personne n'est dupe. Mais déjà sur la Communauté de Communes, dès mon arrivée, j'ai souhaité porter plusieurs dossiers à la connaissance de l'Etat pour demander plus de subventions. J'ai eu 800 000 euros de déciles complémentaires. Sur notre territoire, c'est la plus grosse dotation en déciles complémentaires qui a été attribuée sur le département. J'en suis très heureux. Je pense qu'il y a effectivement des capacités à lever des fonds. Avec des projets qui répondent aux objectifs de l'Etat, on ne va pas se mentir, mais que chaque collectivité que ce soit la Région ou le Département, nous fixent des objectifs de politique. Et à la fois on fait de la politique dans le sens le plus noble du terme et ce n'est pas un gros mot.

Sur la fiscalité, et je vous le disais et il faudra reprendre effectivement le pacte fiscal et financier. Je souhaite le reprendre en même temps que le schéma de mutualisation, je souhaite le reprendre en même temps que le schéma de territoire parce que tout est lié et je souhaite aussi qu'y soit associé le pacte de gouvernance. Pour moi tout cela ne devrait être d'ailleurs qu'un seul document qui est la feuille de route que tout le monde comprend, qui est clair pour engager l'EPCI dans un bon déroulement.

Sur les finances de la Communauté de Communes, vous entendrez, j'ai demandé un audit financier, vous entendrez lors du prochain Conseil Communautaire, vous entendrez une inquiétude très forte. C'est l'emprunt. L'emprunt cumulé sur la Communauté de Communes, budget principal et budgets annexes, on arrive à des montants qui sont assez difficiles à porter. Au bout d'un moment, quand on sait et vous le savez comme moi, et personne n'y peut rien, n'y pouvait rien, mais que la recette liée à l'activité des entreprises ne va certainement pas, pour cette année et l'année prochaine, être en positif. Loin de là. Je ne sais pas si l'Etat compensera complètement ces pertes de recettes liées à l'activité des entreprises.

Vous m'avez parlé aussi de la GEMAPI, on devrait lever une taxe GEMAPI. C'est une question qui se posera à la Communauté de Communes. Vous savez comme moi que les EPCI prendront la responsabilité des digues de la Loire à partir de 2024. C'est un travail que nous menons dans toutes les communautés de communes qui ont la Loire dans leur périmètre. Nous, nous avons 24 kilomètres de digue. C'est un sujet et je rencontrais mes collègues à la fois de la Métropole et à la fois Xavier DEPONT qui suit de très près ces dossiers dans sa Communauté de Communes, Bourgueil - Langeais. Pour trouver des accords de gestion commune sur un territoire assez large de ces digues de la Loire.

Vous avez aussi parlé de la mobilité. Nous prendrons une décision avant le 31 décembre. Là j'avoue que c'est un peu le grand écart. Une Région qui nous dit nous on veut garder la compétence mobilité, elle n'est pas sécable. Ah bon très bien ! Et de l'autre côté l'Etat qui nous dit elle est sécable, prenez-là !

Je dois vous dire que nous sommes sur une phase de grand écart et lundi dernier je rencontrais Madame GOURAULT avec mes collègues Présidents d'EPCI ainsi que le ministre FENOT à la Préfecture sur ma demande. Effectivement, j'ai demandé en mon nom et au nom de mes collègues Présidents d'EPCI à rencontrer la ministre GOURAULT pour parler de tous ces sujets : la mobilité, les ordures ménagères, la loi 4D, le contrat de relance et de transition écologique et le contrat de plan Etat-Région. Voilà ce qu'il y avait au menu, c'était déjà pas mal. C'était mieux que fromage et dessert. Sur la mobilité, je ne vous cache pas que le Conseil Communautaire fera son choix, je poserai la question, qu'ils disent oui ou qu'ils disent non je poserai la question. Je la poserai. J'ai fait en Conférence des Maires une présentation assez exhaustive je crois pour que chacun puisse entendre. Nous ferons une présentation préalable au Conseil Communautaire pour savoir si nous prenons ou pas cette compétence. Ça n'est pas si simple que ça de prendre une compétence mobilité et d'en supporter toute la charge. Et dans une période comme la nôtre, où nous aurions à lever un impôt supplémentaire qui s'appellerait le versement transport qui serait porté par les entreprises de plus de onze salariées, je pense que la situation économique est tellement fragile que d'annoncer un impôt supplémentaire aux entreprises ne serait pas d'une grande intelligence. Mais ça c'est des propos que j'ai tenu à Madame GOURAULT, je ne vous le cache pas. Donc la compétence on verra, ce n'est pas moi seul, je ne donnerai que mon avis à la fin du débat. Je laisserai tout le monde débattre. Après je donnerai mon avis à l'issue du débat et tout le monde choisira en son âme et conscience bien sûr. Et je me plierai, ou pas, parce que c'est pas obligatoirement un pliage, je me soumettrai à la décision de l'organisme délibérant.

Sur effectivement encore la Communauté de Communes, le pacte fiscal et financier, c'est un grand moment de rencontre des Maires et de prise de conscience de l'intérêt communautaire et de l'intérêt municipal et de la liaison des deux. Mais là je crois mon cher collègue qu'il faut peut-être réexpliquer aux nouveaux élus quelles sont nos compétences, comment sont-elles financées, quels sont leurs champs. J'entends souvent dire la Communauté de Communes a la compétence culture. Non. Non, elle n'a pas la compétence culture. Comme elle n'a pas la compétence sports. Elle a dans une partie de la culture, une petite compétence mais qui est une petite partie. Elle n'a pas la compétence générale. C'est-à-dire qu'elle ne supprime pas toutes les communes dans la compétence culture, comme dans la compétence sports. Elle n'a que les centres aquatiques fermés, couverts, et le terrain de rugby de Lussault sur Loire. Pour le reste, elle n'a pas la compétence sports. C'est chaque commune qui gère ses équipements, ses infrastructures. C'est une question qui sera mise à l'ordre du jour des débats au Conseil Communautaire. Les compétences, leurs champs, est-ce qu'on doit tout garder, comment on doit s'organiser, il y a une vraie question de fond là aussi du rôle communautaire. Et un dernier point sur ce pacte fiscal et financier, c'est aussi je crois et vous le savez aussi bien que moi, quel est le rôle et le support et l'apport que l'on peut apporter en mutualisant toutes les communes ensemble ou quelques communes parfois parce qu'on n'est pas obligé de toujours tout faire à quatorze. Le champ est ouvert. On peut faire des choses à deux, à trois certains adorent ça. Moi je trouve qu'à quatorze c'est encore mieux. Je parle de la Communauté

de Communes bien sûr. Donc il faut travailler sur ce champ là je trouve ça passionnant et je crois que mes collègues maires prennent de plus en plus conscience.

Je pense que la Covid a aussi apporté quelque chose : la gestion des masques, la gestion du gel hydroalcoolique, la gestion de tout ça, même si c'est complexe, c'est toujours complexe de discuter à quatorze autour d'une table. C'est plus facile à deux. Quoique parfois...on ne s'entend pas toujours. Mais en tout cas l'idée elle est celle-là. Et j'entends vos vœux, j'espère mais ça ne sera pas que de mon ressort. Ça sera du ressort des quatorze personnes autour de la table. Mais nous avons un nouvel outil aussi qui est très utile dans la Communauté de Communes, c'est la Conférence des Maires et j'ai souhaité que cette Conférence des Maires soit informée comme le Conseil Communautaire de l'actualité de sa Com'Com. Voilà. J'estime que c'est important ça aide à créer de la dynamique entre maires, ils comprennent mieux quel est le rôle de la Communauté de Communes. En tout cas c'est vrai que je suis assez fier je ne le cache pas d'avoir réussi à faire en sorte que ces quatorze communes puissent se parler sereinement.

Y-a-t-il d'autres questions avant de vous faire prendre acte de ce débat ?

Madame GUICHARD, une dernière question ?

Mme GUICHARD : C'est pas une question c'est que j'avais l'impression d'avoir été malpolie de pas avoir remercié des informations qui figurent dans le rapport.

M. BOUTARD : Ah non en aucun cas. Pas du tout.

Mme GUICHARD : Si j'avais vraiment cette impression et donc en fait je pense que tous les éléments qui sont là ils sont complètement essentiels. Et que de toute façon en s'informant dans les débats et dans la biblio on a quand même une grande partie déjà donnée bien évidemment, ce qui était nécessaire c'est d'avoir les chiffres même concernant la ville. Voilà donc merci pour tout ce travail, pour tous les gens des services.

M. BOUTARD : Merci Madame GUICHARD de le soulever. Vous savez, ce Rapport d'Orientations Budgétaires j'ai pas la vocation de réécrire l'histoire, ni celle de la situation internationale ou nationale. Et d'ailleurs comme tous les maires nous essayons de le faire de la façon la plus froide possible. Nous pourrions entrer dans un grand débat politique sur le fond des décisions prises et ce n'est pas le lieu de cette instance, on peut le faire ailleurs si vous le souhaitez. Mais en tout cas, moi c'était ma conclusion. Je voulais remercier mon Adjointe aux Finances, Nathalie SUPPLY qui a pris beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, beaucoup de passion à créer ce Rapport d'Orientations Budgétaires et de monter son premier budget. Mes Adjoints et les Conseillers délégués qui sont tous mobilisés, comme vous mes chers collègues depuis le mois de juillet pour faire en sorte à la fois que la situation se passe le mieux possible et que le débat démocratique puisse avoir lieu. Remercier aussi Hélène MAURANGES parce que je dois vous avouer que ma nouvelle Directrice Générale des Services est une perle à mes yeux pour avoir en si peu de temps monter un rapport comme celui-là, avoir pris conscience, connaissance de la situation de la ville et d'essayer de le mettre le mieux en forme. Et puis les services de la ville, et je ne peux pas vous dire autrement, qu'on a un peu parfois secoué, on a un peu changé les habitudes mais ça fait du bien. Et à vrai dire, j'en parlais avec une chef de service qui me disait en fait c'est bien parfois de changer un peu de méthode. Ça nous remet en cause et ça fait du bien. En tout cas, je remercie le service des finances, le service du personnel qui a fait un très très beau travail aussi sur l'analyse et l'ensemble du personnel municipal, même ceux qui sont là dans ce gymnase pour nous accompagner dans ce débat.

En tout cas, vous avez, il n'y a pas de vote. Vous avez donc pris acte du débat. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer à la délibération suivante.

Je vous remercie en tout cas mes chers collègues pour la qualité du débat en toute sérénité.

Madame Josette GUERLAIS donne lecture du rapport.

La Commune d'Amboise souhaite faire évoluer la foire exposition qui avait traditionnellement lieu en avril et l'orienter sur le thème du végétal. Cette foire se déroulera en octobre sur le site de l'Île d'Or.

Aussi, il convient de lancer une nouvelle délégation de service public afin d'en confier l'organisation à un prestataire privé.

La Commune d'Amboise concéderait ainsi à l'organisateur, à ses risques et périls, l'exploitation de cette activité. Le rapport ci-joint détaille les conditions de cette organisation.

La rémunération du prestataire serait liée substantiellement au résultat de l'exploitation de la foire. A titre indicatif, les recettes sur une année pour la foire exposition d'avril se chiffrent à environ 55 000 €.

Concernant le lancement de la consultation, il est fait le choix de la délégation de service public, contrat permettant de faire supporter les risques économiques au délégataire, une fois celui-ci sélectionné à l'issue d'un appel d'offres. En effet, la rémunération du mandataire n'a pas lieu à la signature du contrat, mais découle de l'exploitation du service confié. L'entreprise choisie supporte donc également les risques liés à l'exploitation.

Par ailleurs, cette procédure permet, pour les concessions d'un montant peu élevé, d'écarter certaines exigences procédurales et d'appliquer un régime de publicité préalable allégé.

La Commission Délégation de Service Public réunie le 16 février 2021 a donné un avis favorable.

DÉLIBÉRATION

OBJET : COMMERCE

Délégation de Service Public : Organisation d'une foire sur la thématique du végétal.

La Commune d'Amboise souhaite faire évoluer la foire exposition qui avait traditionnellement lieu en avril et l'orienter sur le thème du végétal. Cette foire se déroulera en octobre sur le site de l'Île d'Or.

Aussi, il convient de lancer une nouvelle délégation de service public afin d'en confier l'organisation à un prestataire privé.

La Commune d'Amboise concéderait ainsi à l'organisateur, à ses risques et périls, l'exploitation de cette activité. Le rapport ci-joint détaille les conditions de cette organisation.

La rémunération du prestataire serait liée substantiellement au résultat de l'exploitation de la foire. A titre indicatif, les recettes sur une année pour la foire exposition d'avril se chiffrent à environ 55 000 €.

Concernant le lancement de la consultation, il est fait le choix de la délégation de service public, contrat permettant de faire supporter les risques économiques au délégataire, une fois celui-ci sélectionné à l'issue d'un appel d'offres. En effet, la rémunération du mandataire n'a pas lieu à la signature du contrat, mais découle de l'exploitation du service confié. L'entreprise choisie supporte donc également les risques liés à l'exploitation.

Par ailleurs, cette procédure permet, pour les concessions d'un montant peu élevé, d'écarter certaines exigences procédurales et d'appliquer un régime de publicité préalable allégé.

La Commission Délégation de Service Public réunie le 16 février 2021 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De valider le principe du recours à une délégation de service public pour l'organisation de la foire d'automne.

POUR : 30

CONTRE : 3 (Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : On a encore fait un petit texte parce qu'on n'est pas d'accord avec ça. Donc ce projet de Foire d'automne sur la thématique du végétal nous laisse dubitatifs tant dans sa forme que dans son contenu. Notre paysage disparaît à vue d'œil sous les grands travaux immobiliers de Grand Malpogne et de la Boitardière appuyés par votre signature. Amboise, manquant cruellement de jardins dans le dédale des rues et places minérales autant que dans les quartiers périphériques, se cherche toujours une identité paysagère. Les entreprises locales attendent d'être sollicitées pour la fourniture de végétaux et la réalisation d'espaces paysagers. Les associations ne sont pas entendues sur la préservation de la biodiversité ni sur le besoin de reconnecter notre ville au vivant. Le développement des produits biologiques est principalement porté par les acteurs privés et peu soutenu par la collectivité. La vigne, le secteur agricole français le plus rentable doit pouvoir mettre en œuvre sa transition écologique sur notre territoire en étant appuyé par les pouvoirs publics. Ce sont des moyens en formation, en protection du foncier et en accompagnement financier du changement des pratiques qui devraient être visés par la collectivité plutôt qu'un projet commercial basé sur la réputation d'un seul artiste quand le monde de la culture est en souffrance collective. Le secteur agricole dans sa généralité est quant à lui encore plus ignoré par les politiques locales qui participent à creuser sa tombe.

Face à cette situation, vous nous présentez un projet fourre-tout où les thématiques essentielles pour notre avenir sont laissées au bon vouloir d'un acteur privé en délégation de service public, comme si tout simplement vous cherchiez une caution positive sur ses sujets dans vos politiques à votre manque d'engagement sur ces sujets dans vos politiques locales. Malgré le besoin de donner du sens à l'action publique et collective, vous laissez à l'appréciation d'un acteur privé le soin d'en déterminer le fond, l'âme au regard d'une rentabilité financière. Alors qu'ici même la brocante du printemps est animée avec succès par des associations qui ont plus que jamais besoin de lien, de visibilité et de financement. Vous excluez la possibilité de faire intervenir ces acteurs pour la mise en œuvre de cette manifestation. Cet évènement qui se nourrit de l'intérêt grandissant des citoyens pour le retour à la terre, à l'exploration de l'autonomie alimentaire et des circuits courts, vous le traitez sous l'aspect financier et commercial ce qui est le premier levier pour créer de la discrimination et interdire et à interdire à toute une partie de nos concitoyens d'y prendre part. Nous ne pouvons donc que conclure que nous regrettons absolument la privatisation de ce genre d'évènement.

M. BOUTARD : Il vous manque un mot dans votre long monologue chère Madame. Assassin. Serai-je un assassin ? Mais si en fait j'ai l'impression d'être un assassin. Je vais tuer tout le monde, je suis contre les amboisiens, je vais arracher toutes les herbes, les fleurs, les plumes des oiseaux,

les ailes des mouches et j'en passe encore. Chère Madame, comme vous je suis issu du milieu agricole. Comme vous j'ai grandi dans une ferme, à Cangey, qui s'appelait La Bigonnière, qui s'appelle toujours La Bigonnière. Mais vous savez chère Madame, qu'est ce que vous pensez de l'installation des antennes 5G, vous en pensez quoi vous ? Sur les terrains privés ? Dites moi votre position. Vous êtes contre ?

Mme GUICHARD : Oui moi je suis contre personnellement, oui.

M. BOUTARD : Très bien. Très bien, donc je ne donnerai pas autorisation d'une antenne 5G sur un terrain proche de chez vous. Chère Madame, je crois que vous êtes dans une caricature qui est parfois un peu angoissante. Vous n'êtes pas et vous n'avez pas le privilège de l'environnement pour ne pas paraphraser un ancien Président de la République. Chère Madame, nous sommes tous liés à l'environnement. Et de faire une foire autour du végétal, autour d'une DSP, ça n'a rien de criminel. Et ça n'empêchera pas les acteurs locaux de s'y intégrer. C'est l'organisation Madame, on ne va pas faire venir tous les grands opérateurs, nous ne sommes pas subventionnés par Roundup ou je ne sais quel autre assassin. Mais non Madame. Redescendons sur terre. Nous aimons notre ville, nous travaillons à l'identification végétale. Nous sommes en train de mener un certain nombre de projets autour de la valorisation des espaces naturels. Nous sommes en train de faire classer la Varenne sous Chandon espace naturel sensible. Nous avons obtenu de la Région deux subventions conséquentes pour son aménagement. Je ne vais pas y mettre du plastique je vous rassure. Mais chère Madame, en aucun cas une foire du végétal n'a vocation pour autre chose que de un, de créer du lien social et de l'animation. Si je ne faisais rien vous rouspéteriez, quand je fais quelque chose vous rouspétez encore. Alors au bout d'un moment je me dis peut-être que si elle n'aime pas c'est que c'est pas si mal. Prenons le côté positif, notre ville, notre pays, notre région, tout le monde est intéressé par l'environnement. Tout le monde, mais nous ne pouvons pas vivre que dans l'environnement. L'économie est importante et elle ne peut pas être contradictoire avec l'environnement. Je suis le plus grand défenseur du développement durable. Chère Madame, vous n'étiez sans doute pas née, ou à peine, quand je participais au Sommet Mondial de la Terre à Johannesburg. Oui je faisais partie de ces fonctionnaires français qui organisaient le Sommet Mondial de la Terre, la maison brûle et le monde regarde ailleurs. Alors, vous savez, ça a été pour moi une empreinte, quelque chose de très fort et je le défendrai, il faut de l'équilibre entre le social, entre le développement économique et entre le développement et la protection de notre environnement. Alors en aucun cas nous ne sommes des assassins.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Trois contre.

Qui s'abstient ? Personne d'autre.

Donc merci mes chers collègues pour le vote de cette délibération.

Informations sur les décisions

M. BOUTARD : Les informations sur les décisions, il y en a peu puisque le dernier conseil était il n'y a pas si longtemps.

Une demande de subvention au Conseil Départemental d'Indre et Loire au titre du dispositif du Contrat Annuel de Développement Culturel et un avenant au contrat avec le créateur Fernand Martin Du Magny pour préciser les conditions d'accueil de 4 œuvres à la Médiathèque Aimé Césaire. Puisque comme la médiathèque est ouverte, il a prêté 4 œuvres supplémentaires pour faire un peu aussi animation et faire patienter le public pour l'exposition au Garage.

Question diverse

M. BOUTARD : Il y a une question diverse de Madame Sandra GUICHARD.

« Monsieur le Maire,

En décembre dernier a été mis en place un projet de réussite éducative concernant des enfants en fragilité et leurs familles. L'action est basée sur des jeux et des livres portés par le PEP 37 et Livres Passerelles avec la collaboration de la Médiathèque d'Amboise. Et ça fonctionne. Les liens sont tissés avec les familles et les différents partenaires. Ce projet a été financé jusqu'aux vacances de février et depuis on attend une décision de la mairie pour poursuivre ou non l'action. On laisse les familles dans un flou artistique inacceptable. Il est indispensable que cette action soit pérennisée. Qu'en est-il ? »

Madame GUICHARD, je vous remercie de l'attention que vous portez au dispositif de réussite éducative que nous déployons sur notre territoire dans le cadre du contrat de ville depuis 2020. Je tiens à vous préciser que ce n'est pas un projet de réussite éducative mais un programme de réussite éducative. Pour rappel, ce dispositif auquel vous faites référence comme je vous le dis n'est pas un projet mais un Programme de Réussite Éducative, un PRE, avec un budget dédié de 57 000 euros. Ce dispositif est porté par le Centre Communale d'Action Sociale. Il s'adresse aux familles vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou fréquentant des établissements de ces quartiers. Le Programme de Réussite Éducative a pour vocation la prise en charge individualisée d'enfants de 2 à 16 ans, en situation de fragilité. Ces vulnérabilités sont identifiées en milieu scolaire sur la base de différents paramètres : état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs sociaux-économiques et environnementaux. Face aux difficultés repérées, le dispositif s'efforce d'apporter des réponses individualisées par le biais d'un parcours éducatif adapté à chaque enfant. Validé fin 2019, compte tenu du premier semestre 2020 placé sous le signe de la Covid-19, le PRE n'a pu réellement se mettre en place que depuis la rentrée scolaire 2020 et les actions ont commencé en décembre. Depuis, ce sont 21 enfants, accompagnés par leurs proches qui ont bénéficié d'ateliers de mises en place autour du jeu et de la lecture. Les familles se sont toutes fortement impliquées auprès de leurs enfants et les ateliers ont permis d'aborder la question des compétences scolaires en lien avec l'apprentissage de la lecture tout comme d'appréhender de façon différente la relation à l'école. Ce premier bilan est encourageant et permettra par la suite de continuer à suivre les enfants déjà identifiés par l'équipe éducative mais également de mettre en place de nouvelles actions répondant aux besoins identifiés chez d'autres enfants. Aussi les partenaires que vous citez le PEP 37 et Livres Passerelles seront intégrés autant que de besoin à ce dispositif. Au même titre que d'autres dans les domaines aussi divers que le sport, la culture, la santé, le soutien à la parentalité ou encore bien d'autres actions. Je tiens à vous rassurer sur la question fondamentale du lien avec les familles, qui est une priorité à nos yeux. Nous avons par ailleurs renforcé l'équipe des médiateurs avec des actions fléchées vers ce dispositif de réussite éducative afin d'optimiser la qualité du lien avec les familles. Le programme de réussite éducative, il faut faire attention parce que son nom n'est peut-être pas complètement clair. C'est pas une enfant qui est en échec scolaire. C'est aussi un enfant qui connaît d'autres difficultés, et parfois familiales, qu'il faut protéger. Nous avons eu un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance restreint en début de semaine où ce sujet a été au cœur de nos préoccupations. Je vous rappelle c'est 2/16 ans, c'est pas que les écoles primaires. Nous aurons à faire un travail auprès des assistantes sociales des collèges et du lycée.

Mais je vous rappelle que c'est 57 000 euros madame. Et que dans ces 57 000 euros, c'est pas 57 000 euros de financement d'actions. L'Etat compense la ville sur des emplois qui mettent en place le PRE plus il y a une enveloppe qui est de 11 000 euros sur le financement des actions.

En tous cas le PRE, pour vous rassurer, parce que là encore une fois je pense que la situation auprès des enfants devient complexe, j'en parlais cet après-midi avec l'ASE sur la protection de l'enfance,

je crois que nous allons avoir quelques explosions et nous en avons déjà sur la citée scolaire de petites bagarres qui pourraient se terminer en grands drames.

Voilà Madame GUICHARD ce que je voulais vous dire. Les questions écrites ne portent pas à débat. C'est le règlement intérieur, qu'est-ce que je voulais vous dire.

Mme GUICHARD : Inaudible, absence de micro.

M. BOUTARD : Qu'est-ce que vous vouliez dire, mais de façon courte s'il vous plaît ?

Mme GUICHARD : C'est Régine FAVIA qui s'occupe de Livres Passerelles et qui reste inquiète sur le lien qui est établi actuellement avec les enfants et qui a posé cette question pour que ce soit mis dans le débat public. Voilà, donc c'est pas moi qui récupère un événement ou qui m'occupe de Livres Passerelles, non, non Monsieur.

M. BOUTARD : Je vais vous dire chère Madame, Livres Passerelles a été reçu en Mairie, Livres Passerelles nous a posé un certain nombre de questions et en aucun cas le PRE appartient à quelle qu'association que ce soit. Nous, notre objectif c'est de faire le diagnostic d'accompagnement des enfants et il n'y a pas que la lecture, il y aura sans doute le sport. Avec la prise en charge entre autres, et c'est déjà dans les projets, la prise en charge de licences sportives. Il n'y a pas un outil, un seul. Il faut une multiplicité d'outils en fonction de ce que l'on peut diagnostiquer chez l'enfant. Voilà, pour moi, nous avons aussi une excellente médiathèque avec des agents mais nous avons aussi un CCAS. Et puis pour les plus de 16 ans nous avons aussi la Mission Locale. Voilà qui doit faire aussi son rôle.

Mes chers collègues, je vous remercie je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis si on ne se revoit pas avant, au moins le 31 mars pour le vote du budget.

Bonne soirée à tous et à toutes.

Et bonne soirée à ceux qui nous ont suivi sur les réseaux sociaux.